

# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 12 janvier 2019 – numéro 3

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



## Union nationale des professions libérales 26<sup>e</sup> congrès : les entreprises libérales en mouvement

« Notre congrès se situe à un moment charnière de l'histoire de notre pays et probablement de sa démocratie. La crise majeure et inédite qui secoue les territoires et les villes traduit la réalité d'une juxtaposition de fractures au sein de notre société », a affirmé le docteur Michel Chassang, président de l'Union nationale des professions libérales, lors du 26<sup>e</sup> congrès de cette organisation professionnelle. « [une crise] dont nous sommes les témoins, chacun à travers nos métiers respectifs », a-t-il ajouté. Les professions libérales représentent en effet 28 % des entreprises en France, plus de 2,3 millions d'actifs, dont 1,1 million au cœur des territoires. C'est dire à quel point elles sont en prise directe et quotidienne avec la société. Cette proximité fait d'elles « les témoins des difficultés croissantes vécues par nombre de Français » a assuré celui qui est également membre du Conseil économique, social et environnemental. Les entreprises libérales réalisent, en outre, 190 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an, elles jouent donc aussi un rôle crucial pour la préservation de l'emploi et de l'activité dans l'Hexagone.

« La création d'emplois, le maintien du tissu économique local, ce sont les TPE, ce sont les petites entreprises de proximité » a ainsi soutenu le docteur Chassang. Pour toutes ces raisons, le thème du congrès cette année semblait aller de soi. « La valorisation du capital humain et économique des entreprises libérales dans la transformation de la société » fut en effet le fil conducteur de cette manifestation qui s'est déroulée le 7 décembre dernier au Palais Brongniart à Paris. Médecins, avocats, professionnels des techniques et du cadre de vie se sont réunis autour de responsables politiques et experts de haut niveau afin de débattre de l'impact des réformes en cours, menées tambour battant par le gouvernement (loi Pacte, refonte de la formation professionnelle, réforme des retraites, numérique, etc.), sur le quotidien des professions libérales. L'occasion aussi d'évoquer la destinée de ces dernières, tant il est évident pour Christophe Barbier, conseiller éditorial et éditorialiste à *L'Express*, chargé d'introduire les débats de l'après-midi, « que les professions libérales ont de l'avenir (...) que le libéral, c'est l'avenir ».

Maria-Angélica Bailly

### Entretien avec Frédéric Gabet

Nouveau bâtonnier du barreau de Seine-Saint-Denis - p.13



### Institut Art & Droit

Les victimes de spoliations, entre indemnisation et restitution - p.16



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi 8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : [www.jss.fr](http://www.jss.fr)

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : [redaction@jss.fr](mailto:redaction@jss.fr) / [annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)

# Union nationale des professions libérales

## 26<sup>e</sup> congrès : les entreprises libérales en mouvement

Le 26<sup>e</sup> congrès national de l'UNAPL – Union nationale des professions libérales – s'est tenu le 7 décembre 2018, au Palais Brongniart, sur le thème « Les entreprises libérales en mouvement – La valorisation du capital humain et économique des entreprises libérales dans la transformation de la société ». À travers quatre ateliers et deux grands débats, ce fut l'occasion de faire le point sur les réformes engagées par le gouvernement (loi Pacte ; retraites ; numérique) et leur impact sur les professions libérales. Alors que le pays connaît une crise sans précédent, les intervenants ont rappelé combien ces dernières, qui sont en prise directe avec la société, jouent un rôle essentiel pour le maintien de l'emploi et de l'activité sur tout le territoire.

« Quels défis pour les entrepreneurs libéraux en 2020 ? » se sont interrogés les experts lors de la séance plénière de l'après-midi, modérée par Yves Théard, directeur adjoint de la rédaction du *Figaro*. Ont participé à la discussion Corinne Lepage, présidente de Cap21 et ancienne ministre de l'Environnement ; Xavier Bertrand, président du Conseil régional des Hauts-de-France et ancien ministre ; Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites ; Guy Vallancien, membre de l'Académie nationale de médecine et fondateur de Cham ; Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail et Michel Chassang, président de l'UNAPL.

**« LES PROFESSIONS LIBÉRALES SONT L'AVENIR »**

En introduction, Christophe Barbier, conseiller éditorial et éditorialiste à *L'Express*, a tenté de donner les grandes lignes directrices du débat. Optimiste, il a commencé par rassurer les participants présents dans la salle : « Je pense que les professions libérales ont de l'avenir, je pense même que les professions libérales, le libéral, c'est l'avenir » a-t-il assuré. Pour lui, en effet, c'est dans le secteur libéral que les innovations peuvent le mieux se déployer, comme le télétravail (rendu possible par le numérique), c'est-à-dire la capacité à fournir un service en étant loin du consommateur, et même du payeur.

Nous entrons dans l'âge du « *serviciel* », a ajouté le journaliste, le temps de la déconcentration, de la liberté d'installation, et de l'indépendance par rapport aux lieux où se trouvent les matières premières et la main d'œuvre.

« Pour être les rois de la déconcentration, les professionnels libéraux doivent être à la hauteur des nouvelles technologies » a rajouté Christophe Barbier. L'avenir par exemple sera de pouvoir effectuer un maximum d'actes officiels publics ou privés sans se déplacer. Il faudra également traiter les litiges, les conflits d'assurance de manière automatisée, décentralisée et déconcentrée.



Christophe Barbier

Selon lui, on assiste aujourd'hui à une autre mutation fondamentale, celle du salariat : « ça a été un combat pour des droits, pour l'égalité. Demain le salariat, c'est-à-dire simplement gagner sa vie, tirer un revenu de ses activités, ça deviendra le combat de la liberté ». Les individus vont vouloir être maîtres de leur temps de travail, de leur lieu de travail, de leur organisation entre vie privée et vie professionnelle. Pour tout cela, « je pense que l'indépendance, donc exercer une profession libérale, c'est une chance. Vous êtes une avant-garde, et de plus en plus de salariés vont exiger d'avoir l'avis des professions libérales, même s'ils n'en ont pas le statut » a assuré l'orateur.

Par conséquent, face à tous ces changements sociaux, les professions libérales doivent prendre leurs responsabilités. « Votre première responsabilité c'est celle de la modernité, les innovations technologiques, mais aussi la dérégulation » a affirmé l'intervenant.

Bien entendu, il faut rester vigilant, car « trop de liberté sauvage ça donne des inégalités

insupportables et de l'injustice », a-t-il ajouté, mais a contrario « trop de focalisation sur l'égalité, ça donne l'uniformité, ça tire vers le bas ».

Il ne faut donc pas avoir peur de la dérégulation, mais la faire sienne, a-t-il ainsi préconisé. C'est impératif, car tous ceux qui y résistent finissent par être emportés. L'éditorialiste a ainsi donné l'exemple des chauffeurs de taxi « balayés en quelques mois » par Uber. « Soyez les régulateurs de votre monde, sinon vous serez vaincus par quelque chose qui est plus fort que la dérégulation, c'est-à-dire le disruptif » a-t-il averti.

Selon Christophe Barbier, la responsabilité des professions libérales est aussi territoriale. Le télétravail représente en effet une chance pour développer des activités économiques, revitaliser les zones rurales, rebooster les périphéries qui sont souvent des dortoirs.

Les libéraux ont également une responsabilité en matière de solidarité, par rapport aux systèmes de cotisations dont on doit, à son avis, complètement revoir les fondements.

Il reste que si l'on révolutionne le modèle social, il va falloir, selon le journaliste, redéfinir plusieurs choses : qu'est-ce que le travail, quand est-ce que je travaille, et du coup qu'est-ce que l'entreprise ? Quels en seront les cadres ? « Tout cela, il va falloir le réinventer à l'aune des ruptures et des révolutions que j'ai décrites plus haut, et ça vous pourrez le faire parce que vous serez dans les échelons les plus mobiles », a expliqué l'expert.

Cette mobilité, cette indépendance totale c'est ça « le joyau, la pierre précieuse » du libéralisme, a-t-il poursuivi. C'est à partir de là que les rapports de force, les négociations, les relations avec l'État, avec les partenaires sociaux, avec les consommateurs, avec les fournisseurs doivent, selon lui, s'effectuer.

« Or, à construire des systèmes pyramidaux (...), on a en permanence mis en danger cette notion d'indépendance » « La reconquête de l'indépendance (...), pour moi, c'est le défi



Michel Chassang et Xavier Bertrand

intellectuel de l'UNAPL et des professions libérales » a-t-il conclu.

Les invités ont ensuite rebondi sur ces propos introductifs afin d'enrichir leur débat.

**DE NOMBREUX DÉFIS : LIBÉRALISATION, NUMÉRIQUE, TERRITORIALISATION, MONDIALISATION**

« La libéralisation c'est bien », a reconnu Xavier Bertrand qui s'est exprimé le premier, « mais à partir du moment où l'on ouvre totalement, qu'est-ce qui empêche des sociétés avec des capitaux beaucoup plus importants de l'emporter et pour que ce ne soit pas la financiarisation qui gouverne ? » S'il dit « oui » à l'Europe, le président du Conseil régional des Hauts-de-France souhaite également que celle-ci ne s'occupe pas de tout, « qu'elle ne casse pas tout ».

Il y a en effet dans les professions libérales une dimension humaine qui est, selon lui, très importante, et qu'il faut absolument préserver. « Les professions libérales, c'est toute la France. Ce n'est pas la France des métropoles contre la France des villages ou des départements européens, c'est toute la France » a-t-il déclaré. Ceci rejoint la question de l'aménagement du territoire, du lien territorial, et la préservation de notre modèle, afin d'éviter « que tout ne disparaisse avec la financiarisation ».

Sur la question des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, Xavier Bertrand prévient : « nous devons adapter les compétences parce qu'il y a des emplois qui vont se transformer et il y en a d'autres qui vont disparaître. » Dans les prochaines années, nous allons assister, selon lui, à une transformation massive des emplois qui va

obliger à changer complètement le système de formation et des compétences « pour éviter que nous ayons des bataillons de concitoyens, de salariés qui se retrouvent au chômage ».

Prenant ensuite la parole, Jean-Paul Delevoye a acquiescé à ces propos. Pour lui en effet, « nous sommes dans un monde de l'intelligence artificielle, une société de services. Et le monde de demain n'appartient ni aux anciens ni aux plus puissants, mais à celles et ceux qui sauront s'adapter ».

Pour le haut-commissaire à la réforme des retraites, à cause des nouvelles technologies, une mutation profonde se profile à l'horizon. Ce sont les gens diplômés, de la bourgeoisie moyenne, qui seront frappés de plein fouet par les changements à venir.

La technologie est en effet en train de faire disparaître les frontières. « Le vrai débat, ça ne sera pas de défendre son territoire, mais de développer une politique d'attractivité des territoires pour que les capitaux du monde entier viennent investir chez nous. »

Jean-Paul Delevoye ne voit pas d'un œil totalement positif cette mutation de la société : « nous sommes dans un moment d'ivresse, de liberté offert par les nouvelles technologies, on n'a jamais eu autant accès à l'information, et pourtant, on n'a jamais autant perdu notre sens critique ». Pour lui, si on n'y prend pas garde, on risque peu à peu basculer « dans un esclavage moderne », c'est-à-dire que ceux qui vont mobiliser nos cerveaux, modifier nos comportements, nous inciter à voter, acheter et même penser seront les géants du numérique et ceux qui posséderont les banques de données.

## ENTREPRISE

Union nationale des professions libérales

26<sup>e</sup> congrès : Les entreprises libérales en mouvement . . . . . 2

## AGENDA

5

## PALMARÈS

Les 10<sup>es</sup> Trophées MarCom – Récompenser les démarches

Marketing Communication de la profession comptable . . . . . 7

## AU FIL DES PAGES

L'autorisation environnementale . . . . . 8

Mélanges en l'honneur d'Elisabeth Zoller

Penser le droit à partir de l'individu . . . . . 11

Corcabana – Écrivain public en prison. . . . . X

## TRIBUNE

Trois nuances (au moins) de « jaunes » . . . . . 9

## START-UP

Entretien avec Morgane Suquet – Co-fondatrice de Cuvée Privée et Lauréate du concours « Coup de pouce » . . . . . 10

## ÉLECTIONS

Barreau de Seine-Saint-Denis . . . . . 12

## INTERVIEW

Entretien avec Frédéric Gabet

Nouveau bâtonnier du barreau de Seine-Saint-Denis . . . . . 13

## CHRONIQUE

Montaigne : un juge plein d'humanité. . . . . 14

## VIE DU DROIT

Vade-mecum sur la rédaction des décisions de la juridiction

Rendre les décisions de justice intelligibles

pour le justiciable . . . . . 12

Institut Art &amp; Droit – Les victimes de spoliations, entre indemnisation et restitution. . . . . 16

Réouverture de la maison d'arrêt de la Santé

La dernière prison intra-muros de Paris fait peau neuve. . . . . 18

## EMPREINTES D'HISTOIRE

Pourquoi le poète Apollinaire est-il incarcéré à la Santé en 1911 ? . . . . . 20

## ANNONCES LÉGALES

21

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS  
anciennement  
LES ANNONCES DE LA SEINE**Éditeur :** S.P.P.S.Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés  
8, rue Saint Augustin — 75080 PARIS cedex 02

R.C.S. PARIS B 552 074 627

Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00

Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : Myriam de Montis  
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis  
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0622 183461

I.S.S.N. : 0994-3587

Périodicité : bimestrielle

Imprimerie : SIEP

Vente au numéro : 1,50 €

Abonnement annuel : 99 €



## COPYRIGHT 2019

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Puisque ce sont les Chinois et les Américains qui sont le plus en avance dans ces domaines-là, nous sommes en train de mettre sur pied les maîtres du monde de demain.

Malgré tout, à son avis, la période que nous sommes en train de vivre est fascinante, car tout est à inventer. Il faut s'adapter, « *et cette adaptabilité et bien plus forte chez les libéraux que dans les structures de caractère collectif* » a terminé l'orateur, laissant la parole à Corinne Lepage.

Cette dernière a développé trois sujets majeurs concernant les professionnels libéraux, et les challenges qu'ils auront à relever.

Le premier, c'est celui de l'adaptabilité. Elle-même, en tant qu'avocate, appartient à une profession qui s'est complètement transformée, « *une partie de notre activité a presque disparu, notamment la recherche et la veille juridique* », a-t-elle témoigné. Il a donc fallu réinventer le métier et se demander comment servir et être le plus utile possible aux clients.

« *De toute façon, si nous ne nous réinventons pas, nous allons disparaître* » a-t-elle assuré.

Le deuxième point concerne la compétence « *sous toutes ses formes* ». Pour la présidente de Cap21, il faut mener une réflexion permanente sur la question de la compétence professionnelle, mais aussi sur l'adaptation permanente à ce qui est demandé.

En outre, pour Maître Lepage, il y a des choses qui ne s'apprennent ni à l'école, ni à l'université, ni à l'école du barreau, mais seulement « *dans la vie, dans les cabinets* ».

Le troisième sujet d'importance est, selon elle, l'éthique et la relation aux autres.

Puisqu'un grand nombre des professions libérales sont des professions réglementées, il faut certes s'adapter, mais également maintenir des règles déontologiques fortes, car c'est la condition pour instaurer la confiance avec les clients.

Sur la question de l'adaptabilité, Guy Vallancien, a opiné. Concernant son corps de métier, la médecine, il a ainsi affirmé « *le médecin seul, c'est fini* ».

La médecine n'est même plus pour lui libérale, mais entrepreneuriale. Il a ainsi donné l'exemple d'une maison de santé qu'il a visité à Fruges, « *une initiative merveilleuse* » selon ses termes, « *une maison de santé inimaginable. 1 500 mètres carrés, 40 professionnels, 12 médecins, un chef de clinique envoyé de Lille, deux internes, trois externes, des studios, et tout cela pour un bassin de population de 25 000 personnes* ».

Pour ce membre de l'Académie nationale de médecine, il convient d'agir au plus vite et d'aider ces structures de proximité qui sont le terreau de la médecine de demain. « *J'ai toujours eu l'indépendance parce que j'ai*



Corinne Lepage

*travaillé en groupe* », a-t-il affirmé, « *et je crois que c'est ça la vraie leçon à donner aujourd'hui à tous les libéraux* ».

Pour lui, il devrait également y avoir une association médicale unique de France qui fasse des propositions sur les sujets suivants : la formation (les études sont beaucoup trop longues selon lui), l'installation, l'évaluation et le financement.

Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail (IST), a ensuite pris la parole. Selon lui, les professionnels libéraux doivent faire face à trois défis fondamentaux.

D'abord, celui des nouvelles technologies. Selon le Forum économique mondial (forum de Davos), d'ici 2025, plus de la moitié des tâches actuelles réalisées au travail seront effectuées par des machines, contre 29 % aujourd'hui. 75 millions d'emplois dans le monde seront donc supprimés.

Cependant, dans le même temps, a ajouté Bernard Vivier, 133 millions de nouveaux emplois vont émerger. Mais ce ne seront pas les mêmes métiers, avec les mêmes compétences, il faudra donc revoir entièrement les formations.

Le second défi, c'est celui des frontières mouvantes du salariat. Le directeur de l'IST a annoncé travailler en ce moment au CESE, avec le docteur Michel Chassang, sur les nouvelles formes du travail indépendant, et notamment les microentreprises.

Aujourd'hui en effet, ce régime concerne environ 700 000 individus, pratiquement autant que l'ensemble des professions libérales.

Or, ces personnes-là rêvent d'une existence que vivent déjà les libéraux, c'est-à-dire un travail libre et indépendant. C'est pourquoi, selon l'expert, nous nous dirigeons vers « *une évolution de notre organisation du travail qui*

*va nécessiter de bousculer nos habitudes. Bien évidemment toutes les règles fiscales et sociales, les systèmes de retraite tout cela va être bouleversé* » a-t-il prédit.

Le troisième point concerne la représentation collective. Ce qu'il entend par là, c'est qu'il faut absolument redéfinir, structurer ce qui appartient au monde du travail et ce qui ne peut « *appartenir à l'État tout puissant* ». Or, la négociation contractuelle, la négociation collective, la formation professionnelle, les retraites, le chômage tout cela est en train d'être étatisé. Les acteurs, les structures collectives qui organisent le marché du travail sont en train de disparaître, et c'est, selon lui, une des causes de la crise actuelle. Il n'y a plus d'intermédiaires entre l'État et les citoyens.

Le docteur Michel Chassang a totalement approuvé ces propos. Pour lui aussi les corps intermédiaires sont indispensables. Or, qu'est-ce qu'on en a fait ? s'est-il interrogé.

Les professions libérales, à dimension humaine, qui sont quotidiennement au contact de la population, donc intermédiaires, n'ont pas été écoutées. Or, celles-ci ont compris depuis longtemps ce qui est en train de se passer. « *Nous, nous subissons tout de plein fouet chaque fois qu'il y a une fracture qui se fait jour* », a soutenu le président de l'UNAPL.

En effet, tous les jours, un client vient en consultation et n'a pas d'argent pour payer. C'est encore bien souvent à un professionnel libéral que les gens s'adressent quand ils ont des soucis pour remplir un papier administratif (notaire, avocat, expert-comptable...). On peut donc dire, selon le docteur Chassang, que les libéraux jouent « *un rôle d'amortisseur social* », car ils aident les gens à mieux vivre.

Or, pour que ces professionnels puissent remplir ce rôle, il leur faut des conditions de réussite. La première, c'est qu'ils doivent être indépendants vis-à-vis de tous les pouvoirs qui les entourent.

La deuxième condition de réussite, c'est la responsabilité. Cela signifie le fait d'établir des actes en étant pleinement responsable.

Enfin, les libéraux doivent exercer à proximité, d'où la volonté des pouvoirs publics de réguler la démographie de ces professionnels (notaires, médecins...). C'est pourquoi, selon le président de l'UNAPL, la liberté d'entreprendre nécessite une grande réglementation. La dérégulation c'est bien, a-t-il reconnu, mais celle-ci doit être contrôlée, pour ne pas mettre en péril la protection du public, des usagers, et des patients.

Concernant la question du numérique, Michel Chassang a prévenu : « *ça reste quand même qu'un outil, et rien d'autre, au service de l'humain* ». Attention donc à ne pas laisser au bord de la route « *les plus faibles d'entre nous* ». Et c'est, selon son opinion,

# Agenda



Jean-Paul Delevoye

l'enseignement qu'il faudrait peut-être tirer de la crise des « gilets jaunes » que connaît le pays.

## LE POINT DE VUE DES LIBÉRAUX SUR LA CRISE SOCIALE ACTUELLE

Lors de cette manifestation, les experts ont été amenés à donner leur point de vue sur la crise sociale et économique que traverse l'Hexagone. Tous ont été unanimes : la situation actuelle est inédite.

Ainsi, pour Jean-Paul Delevoye, nous sommes à un moment clé de notre histoire. On assiste en effet à une fragmentation de notre corps social. « Il y a un monde de l'élite qui est dans le monde, et un monde de désespoir localisé. On observe la localisation des échecs et l'évasion de la réussite. »

Pour ce dernier, la réponse est européenne. Rien ne peut se résoudre sans une vision d'un projet de société. Dans quel type de société voulons-nous vivre ? s'est-il demandé.

D'abord, selon lui, il est nécessaire que l'on puisse vivre du fruit de son travail. Il faut également réfléchir aux notions de solidarité et de partage, en effet, « il faut que nous nous réappropriions et le sens de l'impôt et le sens de la cotisation » a-t-il préconisé. En outre, « le sens de la solidarité passe par la définition d'un bien commun qui doit être au cœur de tout projet politique », a-t-il professé.

Guy Vallancien, le fondateur de CHAM, a été davantage pessimiste. Ce que révèlent la crise actuelle, et le « ras-le-bol » de tous ces gens dans la rue, c'est que « la vieille Europe est en train de s'écrouler. C'est la fin d'une civilisation ». Selon lui en effet, « le monde blanc, chrétien, européen est mort. Nous sommes gras et assistés. Nous vivons dans un climat génial dont on n'a rien à faire, et nous sommes en train de le payer ».

Il faut donc s'adapter de toute urgence au monde qui arrive, sinon, « nous deviendrons le Café de flore du monde » a-t-il assuré.

L'enjeu est d'importance, car la jeune génération en a marre et serait même prête à accepter un régime plus autoritaire au prix d'une amélioration de son statut.

Pour Xavier Bertrand également, la crise des « gilets jaunes » indique qu'il y a une grosse faille dans notre système : « quand dans une société, vous travaillez et que vous n'arrivez pas à vous en sortir, alors c'est que cette société va droit dans le mur ». Pour lui, les gilets jaunes sur les ronds-points ne font pas la manche, « ils bossent, mais n'y arrivent plus ».

C'est pourquoi, à son avis, avant de faire des projets d'avenir, il faut répondre à ce malaise national, « le malaise d'une société dans laquelle on fait de beaux discours sur le travail, mais quand on travaille, on ne s'en sort pas ».

Quant à Corinne Lepage, elle a pointé du doigt les inégalités et la mauvaise répartition des richesses dans le monde. Faisant référence au coefficient de Gini (mesure statistique développée par le statisticien italien Corrado Gini) qui mesure l'inégalité des revenus dans un pays, elle s'est indignée du fait que celui-ci se soit accru « dans des proportions délirantes ».

Ainsi, a-t-elle précisé, les États-Unis sont revenus à une inégalité de richesses antérieure à la Première Guerre mondiale. « Tous les efforts de progrès social dans le sens d'une plus grande égalité ont été anéantis par les trente ans qu'on vient de vivre », s'est-elle désolée.

Pire encore, dans un univers de communication, le sentiment d'injustice est encore plus prégnant, car les individus se comparent. Ils peuvent voir comment d'autres personnes vivent pas très loin de chez eux, alors qu'eux-mêmes ne peuvent finir leur fin de mois.

Ce décalage insupportable explique en partie, selon l'ancienne ministre, la montée des populismes en Europe. Il est donc urgent de trouver des solutions européennes à ces questions.

Face à cette crise sans précédent, « ne faudrait-il pas revoir toute notre organisation sociale pour que ça soit plus équitable ? » a demandé Yves Thréard, directeur adjoint de la rédaction du Figaro, à ses invités. « L'État a décidé que les entreprises pouvaient donner une prime aux salariés, n'avez-vous pas l'impression qu'il s'est déchargé de son rôle de régulateur social sur elles ? » a-t-il ajouté.

Xavier Bertrand a tout d'abord précisé que cette prime est à l'origine une idée des entrepreneurs eux-mêmes. Leurs conditions cependant étaient que celle-ci soit non obligatoire, libre au niveau du montant et complètement défiscalisée.



## COMPAGNIE DES CONSEILS ET EXPERTS FINANCIERS

### Quelle valorisation des PME en 2019 ?

21 janvier 2019

Cercle de l'Union Interalliée

33, rue du faubourg Saint-honoré 75008 Paris

Renseignements : 01 44 94 27 70

[ccef@ccef.net](mailto:ccef@ccef.net)

[www.ccef.net](http://www.ccef.net)

2019-3090

## AFJE

### L'AFJE fête ses 50 ans

24 janvier 2019

Salle Wagram

39-41, avenue de Wagram 75017 Paris

Renseignements : 01 42 61 53 59

[www.afje.com](http://www.afje.com)

2019-3053

## UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE ET UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS

La convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (CTC) et ses protocoles

1<sup>er</sup> février 2019

Université Paris II Panthéon-Assas – Salle 214 – 2<sup>e</sup> étage

92, rue d'Assas 75006 Paris

[cmh@uca.fr](mailto:cmh@uca.fr)

[conventioncap.sciencesconf.org](http://conventioncap.sciencesconf.org)

2019-3079

## COUR DE CASSATION

Entre mystères et fantasmes : quel avenir pour les blockchains – Introduction générale : de la technologie des algorithmes à la technique juridique

7 février/19 décembre 2019

Grand'chambre de la Cour de cassation

5, quai de l'Horloge 75001 Paris

Renseignements : 01 44 32 95 95

[www.courdecassation.fr/venements\\_23/colloques\\_4/colloques\\_voir\\_52/mysteres\\_mr541.html](http://www.courdecassation.fr/venements_23/colloques_4/colloques_voir_52/mysteres_mr541.html)

2019-3072

## TGI DE PARIS ET UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE

Et si on parlait du justiciable du 21<sup>e</sup> siècle ?

8 février 2019

Tribunal de Paris

Parvis du tribunal 75017 Paris

Renseignements : Zoubida Saidi

[zoubida.saidi@parisnanterre.fr](mailto:zoubida.saidi@parisnanterre.fr)

[ufr-dsp.parisnanterre.fr](http://ufr-dsp.parisnanterre.fr)

2019-3091

« Je pense que ce système de primes nous permet de rentrer dans une logique où, pardonnez-moi, les rapaces que sont l'URSSAF et le fisc, ne se jettent pas sur toutes les sommes qui sortent de l'entreprise » a-t-il expliqué.

Le but de cette « récompense » n'est pas de demander aux entreprises de faire le boulot de l'État, a ajouté le président du Conseil régional des Hauts-de-France, car cette dernière n'est qu'une réponse partielle aux problèmes d'aujourd'hui. Dans les mois qui viennent, il faudra une remise à plat fiscale complète dans notre pays.

Pour Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, ce bonus a pour objectif de « redonner sens au fait que l'entreprise est une communauté de destins communs entre salariés, patrons et actionnaires ». Cela est d'autant plus important qu'il existe aujourd'hui un conflit d'intérêts entre les trois.

À son avis, il est urgent en France de mener une réflexion globale sur les politiques d'intéressements et de participation, pour donner aux salariés « le juste fruit d'une contribution à l'effort et à la réussite collective que représente le résultat d'une entreprise ».

Quant à l'outil fiscal, Jean-Paul Delevoye a rappelé que lors de la Révolution française, quand on a voulu créer le citoyen, on a donné à chaque individu deux armes, le droit de vote et l'impôt. Or, « aujourd'hui les gens votent de moins en moins, et ceux qui paient l'impôt le contestent » a-t-il regretté.

Selon lui, l'impôt est un outil qui donne un sens à la communauté, mais nous avons perdu de vue cette finalité.

Quelle en est la raison ? À son avis, nous n'avons pas, dans notre système éducatif français, suffisamment informé les élèves sur ce qu'est la protection sociale à la française (une des meilleures au monde) et le prix de cette solidarité collective.

Un des remèdes aux tensions que traversent notre pays serait, par conséquent, d'essayer de réfléchir à ce qu'est la solidarité intra et infra générationnelle, autrement « nous allons nourrir le "chacun pour soi" et l'assurance individuelle », a prédit l'expert.

Comment peuvent agir, à leur niveau, les professions libérales pour calmer les tensions sociales actuelles ?

Pour Bernard Vivier, « nous avons besoin d'organiser une relation conjuguée entre les salariés (16 millions de salariés du privé) et les indépendants (3 millions de professions indépendantes) par rapport à un appareil d'État qui continue à grossir, notamment dans la fonction publique territoriale ».

L'autre solution consiste, pour lui, à construire une Europe à travers des regroupements



professionnels (établir des relations entre les professions libérales européennes).

Il est nécessaire, selon lui, de démontrer à chacun et chacune que l'Europe sociale est une chance, « et c'est à nous de [la] construire, car je pense que le monde des salariés est beaucoup plus difficile à convaincre que les professions libérales » a-t-il déclaré.

#### BILAN DES DÉBATS

En conclusion de cet après-midi de débats, Michel Chassang, président de l'UNAPL, a fait un bilan des discussions qui ont eu lieu lors de ce 26<sup>e</sup> congrès.

Le docteur Chassang est d'abord revenu sur la « crise majeure et inédite qui secoue les territoires et des villes », et qui traduit selon lui la juxtaposition de fractures au sein de la société.

À son avis, les revendications des gilets jaunes sont légitimes (pouvoir d'achat insuffisant et surtaxation), bien que, a-t-il précisé, rien ne saurait justifier le recours à la violence. D'autant plus que pour les professions indépendantes, c'est la double peine, a-t-il expliqué. Elles subissent les augmentations de prix, mais aussi les conséquences des blocages.

Dans cette crise, a-t-il poursuivi, les professions libérales, qui sont des corps intermédiaires, peuvent jouer un rôle majeur.

En effet, à travers leurs activités, les libéraux rencontrent quotidiennement plus de

cinq millions de personnes. « Cette proximité fait de nous les témoins des difficultés croissantes vécues par nombre de Français », a-t-il certifié.

C'est pourquoi, à de nombreuses reprises, les professionnels libéraux ont demandé à ce que soient fortifiées leurs professions, « non seulement pour nous aider à mieux servir, mais aussi pour développer l'emploi de proximité et préserver le lien social ».

En outre, au CESE, a ajouté Michel Chassang, une commission temporaire va être créée, avec notamment la mise en place d'un tirage au sort de citoyens qui participeront aux travaux du Conseil. « Des ateliers citoyens », et des auditions filmées de « gilets jaunes » et de personnes représentatives de ce mouvement seront également organisés. Une plateforme citoyenne vient en plus d'être lancée au CESE.

Concernant les réformes et des défis qui attendent les professions libérales, Michel Chassang est revenu, entre autres, sur la loi Pacte : « Nous tenons à saluer certains aspects de la loi Pacte », mais « celle-ci reste assez décevante pour nos secteurs d'activité » a-t-il commenté.

Les points positifs concernent l'épargne salariale et l'épargne retraite, avec la disparition du forfait social de 20 % qui « était un handicap pour notre développement », a précisé le président de l'UNAPL. Autre amélioration : la simplification de la forme sociétale en EIRL, laquelle pourrait devenir la forme sociétale par défaut dans les petites entreprises.

Cependant, les déconvenues des libéraux sont nombreuses. Ainsi, les bénéfices de l'entreprise individuelle sont toujours intégralement soumis à taxation fiscale par l'impôt sur le revenu et à taxation sociale. Pour le docteur Chassang, « cela témoigne d'un certain mépris de la part de l'administration qui règne en maître ».

À propos du prélèvement à la source, celui-ci va pénaliser dès le mois de janvier les petites entreprises, a-t-il regretté. Quant à la taxe sur les salaires, elle pénalise l'emploi, mais aussi la hauteur des salaires dans les secteurs des professions libérales, de santé et de l'assurance, a conclu Michel Chassang.

Maria-Angélica Bailly

2019-4439

# Les 10<sup>es</sup> Trophées MarCom

## Récompenser les démarches Marketing Communication de la profession comptable

Près de 200 personnes, experts-comptables et professionnels de la communication, représentants des instances et partenaires de la profession, étaient présentes le 13 décembre dernier dans le salon Gustave Eiffel pour assister à la cérémonie de remise des Trophées MarCom, lesquels viennent valoriser les actions marketing et communication des cabinets comptables.

C'est en présence de Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables que s'est tenue, au premier étage de la Tour Eiffel, la cérémonie de remise de la 10<sup>e</sup> édition des Trophées MarCom. Co-organisé par *Les Echos Publishing* et Avensi Consulting, cet événement vise à mettre en lumière la créativité et l'innovation des cabinets comptables. Quatorze lauréats ont, à cette occasion, été distingués pour l'inventivité de leur projet et leur aspect innovant. Didier Plane, dirigeant d'Avensi Consulting, président et fondateur des Trophées Marketing communication de la profession comptable et président du jury, a animé la soirée de concert avec Laurent David, directeur des activités Publishing et Études chez *Les Echos*.

Démontrant l'évolution de la profession, ces trophées valorisent les initiatives marketing emblématiques des cabinets, c'est-à-dire leur capacité à « répondre aux besoins clients, à structurer une communication originale, à s'adapter à un univers de plus en plus concurrentiel... », comme le précisent les organisateurs. Les projets ont été récompensés dans les catégories suivantes : Événementiel ; Marketing de l'offre ; Marketing digital ; Marketing Expérience Clients ; Communication interne ; Stratégie de communication et Marketing RH attractivité. Depuis deux ans, aux lauréats s'ajoutent les étudiants de l'ENOES (l'École de l'expertise comptable et de l'audit), récompensés pour leurs travaux sur des thématiques porteuses du développement de la profession. Enfin à cette occasion la responsable marketing et communication de l'année a été désigné.

### LE PALMARÈS 2018



#### ÉVÉNEMENTIEL

##### ECA YOUNG TEAM (Trophée d'or)

ECA YOUNG TEAM, l'association européenne de jeunes comptables agréés, considère « L'Europe [comme] une opportunité de développement personnel et professionnel ». Son objectif : « créer un groupe de professionnels partageant la mission de développer et d'améliorer les activités de leurs clients en Europe ».



Charles-René Tandé

© Xavier Granet

#### EXPERNO (Trophée d'argent)

EXPERNO a été primé dans cette catégorie pour la mise en place de l'événement « Neoday » qui rassemble tous les deux ans sa communauté clients et partenaires.

#### MARKETING DE L'OFFRE

##### CABEX (Trophée d'or)

En septembre dernier, l'école française de la gastronomie FERRANDI Paris a ouvert une nouvelle formation dédiée à l'entrepreneuriat, à laquelle le cabinet d'experts-comptables Cabex est partenaire. L'objectif : permettre à tous les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise dans les métiers de bouche et de la restauration de réussir leur aventure entrepreneuriale.

#### SECOVAL (Trophée d'argent)

Le cabinet SECOVAL Expertise & Conseils a été récompensé pour la mise en place de la mission bilan retraite au sein du cabinet.

#### MARKETING DIGITAL

##### FICO (Trophée d'or)

Pour accompagner les entrepreneurs, le Cabinet FICO a créé une chaîne YouTube qui leur est dédiée.

#### WITY (Trophée d'argent)

WITY est un cabinet d'expertise-comptable 100 % digital en interne et en externe.

#### MARKETING EXPÉRIENCE CLIENTS

##### CELLÉRIER, BÉNÉAT & ASSOCIÉS (CBA) (Trophée d'or)

Le cabinet a été primé pour la création de l'outil ECOLLABORATRICE : une solution numérique qui prend en main la gestion quotidienne des TPE et PME.

#### EXPERNO (Trophée d'argent)

EXPERNO propose un accompagnement unique, « Happy Business » : une offre permettant à l'entrepreneur de gagner du temps et se concentrer sur l'essentiel. Ce service s'adresse aux dirigeants d'entreprises de moins de dix salariés.

#### COMMUNICATION INTERNE

##### EXPONENS (Trophée d'or)

Pour célébrer les dix ans de la marque, EXPONENS a organisé deux événements par mois pour fédérer l'ensemble de ses collaborateurs au cours de l'année 2018 (concours photos, concours de slogans, quizz de connaissances, cours de yoga...).

#### ACCIOR (*Trophée d'argent*)

Une équipe a imaginé la création d'un jeu de société, NOSCO, pour favoriser les échanges entre collaborateurs et améliorer la communication.

#### STRATÉGIE DE COMMUNICATION

#### RSM (*Trophée d'or*)

RSM a créé la websérie « Conseil(s) de famille » où Marianne James propulse la visibilité du cabinet.

#### Jarvis Conseil (VISEEON) (*Trophée d'argent*)

Jarvis Conseil a été distingué pour la création d'un dispositif de communication exhaustif pour un réseau d'experts-comptables inédit.

#### MARKETING RH ATTRACTIVITÉ

#### A2C EXPERTISE (*Trophée d'or et Prix Spécial de l'Ordre des experts-comptables*)

A2C EXPERTISE propose un programme complet labellisé « Happy at Work » pour recruter, fidéliser et valoriser ses collaborateurs.

#### STREGO (*Trophée d'argent*)

Le cabinet a créé « Become », quatre programmes pour favoriser la mobilité interne, les expériences et l'accomplissement de projets personnels des collaborateurs, ou comment libérer les potentiels, fidéliser et attirer.



#### RESPONSABLE MARKETING ET COMMUNICATION DE L'ANNÉE

#### Madame MYRIAM NIKAS - GROUPE SFC

Madame Myriam Nikas a été désignée responsable marketing et communication de l'année pour le développement d'une stratégie de projets vidéo pour la promotion du cabinet et le recrutement de collaborateurs.

#### MARCOM STUDENT

Deux équipes d'élèves de l'ENOES ont enfin été récompensées :

- Émilie Hadamar et Abdelkarim Ghebenteni (*Trophée d'or*).
- Shayane Goulamhoussen et Ismail Mulla (*Trophée d'argent*).

Constance Périn  
2019-4461

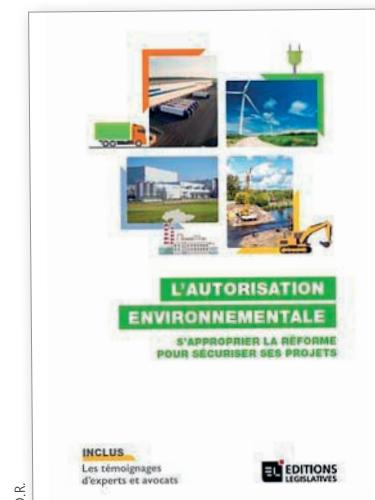
## Au fil des pages

# L'autorisation environnementale

## S'approprier la réforme pour sécuriser ses projets

**V**éritable symbole de la modernisation du droit de l'environnement, l'autorisation environnementale vise à simplifier la vie des entreprises sans diminuer le niveau de protection de l'environnement. Ce dispositif, qui concerne principalement les installations classées (ICPE) et les projets Loi sur l'eau (IOTA) soumis à autorisation, intègre plus d'une dizaine d'autorisations différentes, en fusionne les procédures et dispense même de permis de construire les éoliennes terrestres concernées. Phase amont renforcée, instruction réduite, interlocuteur unique, administration en mode projet, régime contentieux rénové... les évolutions pratiques sont nombreuses. Elles sont, de surcroît, intervenues en même temps que les réformes relatives à l'évaluation environnementale et à la participation du public, auxquelles elles sont indiscutablement liées. Pour autant, si l'autorisation environnementale se veut un dispositif simplifié, son décodage et sa mise en œuvre ne s'avèrent pas si simples.

Cet ouvrage offre donc les clefs pour s'approprier la réforme et identifier les nombreuses modifications



qui ont été apportées, de la demande d'autorisation jusqu'aux aspects contentieux. Il fait l'objet de commentaires détaillés d'avocats et de juristes spécialisés dans la matière, enrichis de points de vue d'experts, de schémas récapitulatifs, de tableaux de synthèse ainsi que d'une check-list

des pièces constitutives du dossier de demande d'autorisation, pour mieux comprendre et mieux agir.

#### À propos des auteurs :

Antoine Carpentier, avocat associé, FIDAL ;  
David Deharbe, avocat associé, et Sébastien Bécue, avocat, Green Law Avocats ;  
Camille Vinit, cheffe de rubrique, Coordinatrice Éditions Législatives ;  
Olivier Sutterlin, docteur en Droit de l'environnement ;  
Marie-Pierre Maître, avocate associée, docteur en droit ATMOS Avocats ;  
Joëlle Herschtel, avocate associée, et Laura Chambon, avocate King & Spalding ;  
Olivier Cizel, chef de rubrique Éditions Législatives ;  
Carine Le Roy Gleizes, avocate associée, Foley Hoag LLP ;  
Margaux Carena, avocate, Gossement Avocats.

*L'autorisation environnementale, S'approprier la réforme pour sécuriser ses projets*, Collectif, Éditions Législatives.

258 page – 35 euros.  
2019-3994

# Trois nuances (au moins) de « jaunes »...



Jean-Louis Chambon,  
président fondateur du Cercle Turgot

**2**019 s'ouvre sur une France qui rit encore jaune, aux prises avec cet amalgame de manifestations de revendications multiples et contradictoires, autoproclamées « *bon enfant* » mais aussi émaillées de saccages en règle par les casseurs qu'accompagne en « *meute* » une frange non négligeable des irréductibles « *gilets jaunes* ».

La France silencieuse, souvent schizophrène, reste toujours partagée entre sidération et soutien au mouvement, avec cette inconscience toute gauloise, dans le droit fil de celle apportée aux grévistes-cheminots, avant qu'elle ne bascule dans l'exaspération signifiant la fin de la partie. Mais les sondages qui donnaient un soutien massif de l'opinion (75 %) s'infléchissent nettement à la baisse (voir sondage Ifop - Fiducial du 17 novembre) et restent tout aussi contradictoires : 83 % des sondés se disent aussi contre les saccages, ce qui laisse à penser qu'ils ne sont pas prêts à rejoindre le mouvement sur les ronds-points. Courageux, mais pas téméraires.

Ainsi, les « *nuances de jaunes* » de ce mouvement protéiforme sont maintenant devenues plus claires.

Il y a, en premier lieu, celles (qui tendent vers le gris) de l'imposture démocratique : à écouter leurs « *figures médiatiques* », les gilets jaunes se prétendent indépendants de tous mouvements politiques. Or, les deux tiers d'entre eux se revendiquent à parité, des « *Insoumis* » et du Rassemblement national... Donc seule une minorité, sans doute sincèrement aux prises avec des difficultés ou des états d'âme, s'est trouvée progressivement embarquée dans ces actes à répétition (on en est au neuvième) portée par les réseaux sociaux et les chaînes d'informations en continu, dont la responsabilité dans la surpondération de l'événement et la « *légitimation-banalisation* » des violences reste écrasante, et inconsciente.

Ce n'est donc pas le « *peuple* » qui s'exprime, mais une minorité de nos concitoyens qui doute de son avenir et se croit abandonnée par le gouvernement et le Président Macron, mais qui est en réalité exploitée par des sous-marins, revanchards ou europhobes, avançant masqués.

200 000 personnes en novembre, dix fois moins en janvier, ce n'est tout de même pas la France en révolution...

Apparaît ensuite la nuance du jaune, qui va du noir des anarchistes au rouge des extrémistes de



© Eric Pothier

gauche, dont l'objectif clair est la remise en cause de l'ordre Institutionnel, de la démocratie représentative, bref de la République elle-même. Cette situation surréaliste doit nous interroger sur la décadence de l'autorité républicaine, ce cancer qui ronge le pays depuis 1968 et qui a progressé sous les reculs successifs des différents gouvernements (généralisé sous le quinquennat de Monsieur Hollande). La priorité reste donc de restaurer l'autorité : le droit de manifester ne saurait à nouveau primer le droit à l'ordre public et la sécurité des biens et des personnes à laquelle aspirent tous citoyens ; il faut en accepter le prix et les risques collatéraux et soutenir sans réserve les actions des représentants de l'ordre public.

Enfin, ressurgit cette ultime nuance du jaune qui vire au brun foncé, en rappelant de sombres souvenirs, c'est celle de la haine et de l'ignorance : la haine de « *l'autre* », parce que tout paraît trop lui réussir, parce qu'il semble être plus dans l'invective que dans la compassion, qu'un de ses mots ou petite phrase a pu blesser, parce qu'il s'affranchit de symboles en priorisant la réalisation des actions sur lesquelles il s'est engagé. Mais aussi l'ignorance, car la réalité objective de notre pays reste celle de la Nation la plus égalitaire de l'OCDE qui, avec moins de 1 % de la population mondiale et 3 % du PIB, consomme à elle seule 15 % de la protection sociale de la planète ; championne du monde des prélèvements sociaux avec une dette publique

qui reste une véritable épée de Damoclès et une addiction au chômage structurel depuis... 30 ans ; avec cette fixation irrationnelle sur la suppression de l'ISF qui rapportait 4 milliards en impôts mais coûtait 20 milliards par an de perte de valeur (50 % de 40 milliards de PIB partis – source bdf – à l'étranger !!!). Certes, entend-on, c'est un « *symbole* », mais que je sache, le « *pouvoir d'achat* » ne se fait pas avec des symboles !

C'est sans doute de cette réalité-là (qui se heurte à une inculture économico-financière nationale patente alimentée par des hétérodoxes de tous poils) dont il faudrait parler pour définir un « *nouveau pacte social* ». On espère son apparition à l'issue du dialogue-concertation qui va occuper l'espace national au cours des prochains mois. Ainsi, enfin, après le nécessaire retour au calme, pouvoir redéfinir « *notre pacte social* » avec l'ensemble des parties prenantes, conscientes du déclassement régulier du pays et de la nécessité de faire des choix dans nos priorités, est l'enjeu majeur pour espérer, soigner « *ce mal de France* » qui désespère le pays.

« *Le péril s'évanouit quand on ose le regarder en face* » rappelait Chateaubriand. Après toutes ces décennies de fuite en avant, La France va-t-elle enfin oser ?

C'est en tout cas l'un des plus chers de nos vœux pour cette nouvelle année : qui ose gagne !

# Entretien avec Morgane Suquet

## Co-fondatrice de Cuvée Privée et lauréate du concours « Coup de pouce »

Le 8 novembre dernier, la start-up Cuvée Privée a remporté le concours du business plan « Coup de pouce » organisé par la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires, en partenariat avec HEC Entrepreneurs, pour la 6<sup>e</sup> année consécutive. Ce prix vise à distinguer les trois start-up les plus prometteuses de la promotion sortante d'HEC. Morgane Suquet, co-fondatrice de Cuvée Privée, et lauréate, propose de parrainer des vignes dans des domaines d'exception. « Vendre la bouteille et son histoire », telle est sa formule pour décrire la philosophie de sa start-up. Le Journal Spécial des Sociétés a souhaité en savoir un peu plus sur cette dernière, de sa création à ses objectifs à moyen terme.

### Pouvez-vous nous présenter Cuvée Privée ?

Cuvée Privée est une jeune start-up dans l'univers du vin. Notre concept permet aux amateurs de vin d'adopter un rang de vignes dans un domaine d'exception pour recevoir le vin de leurs propres vignes. L'idée, c'est de rapprocher le consommateur de vin du vigneron. En lui permettant d'adopter une petite parcelle, on lui ouvre une porte sur un domaine et son terroir. On invente un marché qui démode la bouteille. Bon à savoir, Cuvée Privée est avant tout offert en cadeau, alors arrêtez d'offrir du vin, offrez des vignes !

### Quand et comment votre start-up a été créée ? Quel a été l'élément déclencheur ?

L'idée de Cuvée Privée nous est venue durant notre dernière année à HEC, en 2017, suite à une discussion sur un rêve partagé par tout bon amateur de vin : posséder son propre vignoble et déguster le vin de ses propres vignes. Cela relevait bien évidemment du fantasme pour Aurélie et moi... mais de la réalité pour Marie, fille de vignerons en Champagne ! Malheureusement pour Aurélie, moi et les millions de Français amateurs de vin, vu les contraintes juridiques et surtout financières que cela représente, la probabilité de franchir le pas est particulièrement faible. De là, nous est venu le concept de Cuvée Privée : rendre accessible ce rêve en permettant d'adopter un rang de vignes dans un domaine français.

**Vous avez rencontré vos associées, Marie Forget et Aurélie Berthon, à HEC. Quels enseignements vous ont été les plus utiles lors de la création de votre start-up ?**

Durant nos études à HEC, nous étions toutes les trois membres du club d'oenologie de l'école. Tous les mercredis



Les lauréates du Concours « Coup de pouce »

© Brian du Falgaouet

*« En ne travaillant qu'avec des vignobles en viticulture raisonnée, nous défendons une certaine vision de l'artisanat, soucieux de la terre et des hommes ».*

soirs, nous rencontrions des vignerons qui nous faisaient déguster leurs vins et nous parlaient avec passion de leur travail. À ce moment-là, on a réalisé que le vin prenait tout son sens quand on mettait un visage derrière la bouteille. C'était notre première intuition. Ensuite, plus formellement, dans le cadre Master Entrepreneuriat, nous avons eu la chance de rencontrer des dizaines d'entrepreneurs inspirants qui nous ont transmis leur niaque d'entreprendre et l'amour du challenge !

avec les vignerons et des opérations logistiques. Après des expériences en banque d'affaires, cabinet de conseil et fonds d'investissement, Aurélie vit enfin sa passion du patrimoine français avec Cuvée Privée ! Elle s'occupe des finances et du business development. Quant à moi, je suis responsable de l'acquisition client et de notre site e-commerce.

Nous avons beau avoir la même formation, nous sommes profondément complémentaires. Marie est très terrain et opérationnelle, elle n'a pas peur de mettre « les mains dans le cambouis ». Aurélie est très structurée et minutieuse, c'est une boule d'énergie positive et un monstre de travail ! Et de mon côté, je suis ambitieuse et passionnée par notre produit.

**Comment sont répartis les « rôles » entre vous trois ? En quoi êtes-vous complémentaires ?**

Marie est fille de vignerons en Champagne. C'est notre atout terrain ! Assez logiquement, elle se charge des relations

Votre start-up propose de parrainer des vignes dans des domaines d'exception. Combien de partenariats avec des vignerons disposez-vous ? Comment ont-ils été mis en place ?

Nous avons passé les six premiers mois de l'année 2018 en vadrouille dans les vignobles français pour sélectionner la « crème de la crème » des vignerons. Nous bénéficiions aujourd'hui de partenariats avec une quinzaine de vignerons formidables ! Nous sommes très fières de travailler avec eux et nous entretenons avec eux de véritables relations de confiance.

#### Ce projet est-il aussi le moyen pour vous de défendre un artisanat ?

Bien sûr ! Dans la mission de Cuvée Privée, il y a toujours eu cette volonté de mettre en lumière ces héros que sont nos vignerons indépendants en France. Ce sont des passionnés de leur travail, de leur terroir. Ils ont quarante casquettes : œnologue, travailleur viticole, commercial, comptable et travaillent sans relâche pour nous offrir des vins d'exception. De plus, en ne travaillant qu'avec des vignobles en viticulture raisonnée, nous défendons une

certaine vision de l'artisanat, soucieux de la terre et des hommes. Enfin, nous mettons en valeur l'excellence de ces acteurs du terroir français. En effet, tous les vins que nous proposons sont rigoureusement sélectionnés par Bernard Neveu, le Chef Sommelier du Bristol, qui ne retient en moyenne qu'une cuvée sur cinq que nous lui proposons.

#### Avez-vous toujours souhaité être entrepreneur ? Pour quelles raisons ?

Je suis moi-même fille de deux entrepreneurs. Je ne me suis jamais vraiment posé la question, j'ai toujours su que je voulais entreprendre. C'était pour moi une évidence de lancer mon propre projet dans le domaine qui me passionne, l'univers food & wine. De plus, je suis extrêmement reconnaissante de tout ce que m'a offert la France depuis que j'y suis née, et j'ai à cœur de lui rendre la pareille en créant de la valeur et des emplois dans notre pays.

#### Quels sont les principaux avantages à créer sa propre boîte ?

C'est une aventure tellement excitante ! Pas une journée ne ressemble à une autre. On rencontre des gens passionnés tous

les jours. Je touche à tout : service client, marketing digital, UX, communication... et dégustation ! Impossible de se lasser. Et puis, c'est génial cette flexibilité et cette indépendance que l'on a. Un jour on a une idée, le lendemain on la met en place.

#### Comment comptez-vous utiliser la dotation reçue le 8 novembre dernier (20 000 euros) ?

Nous allons pouvoir embaucher deux stagiaires dès janvier 2019 et refondre intégralement notre site pour offrir une expérience encore plus agréable à nos clients. Cette dotation, c'est un formidable coup de pouce pour nous !

#### Quels sont vos projets et objectifs à moyen terme ?

Nous souhaitons développer notre activité dans toute l'Europe, à commencer par la Grande-Bretagne, puis, à terme, à l'international, en Asie et aux États-Unis. Dans cinq ans, ce seront 60 000 personnes aux quatre coins du monde qui auront des vignes à leur nom en France !

Propos recueillis par Constance Périn

2019-4361

## Au fil des pages

# Mélanges en l'honneur d'Élisabeth Zoller Penser le droit à partir de l'individu

**A**l'occasion du départ d'Élisabeth Zoller à la retraite, hommage doit être rendu à son talent. Auteur de remarquables ouvrages et articles, elle a notamment enseigné le droit international et le droit constitutionnel comparé dans les facultés de droit de Nantes, d'Angers, de Strasbourg, de Paris II et aux États-Unis (Universités de Cornell, Rutgers, Tulane et Indiana-Bloomington).

Elle fut également conseiller et avocat du gouvernement fédéral des États-Unis devant la Cour internationale de justice (notamment pour l'affaire *Questions d'interprétation et d'application de la convention de Montréal de 1971 résultant de l'incident aérien de Lockerbie*).

Du droit international public (*La bonne foi en droit international public, Droit des relations extérieures*) au droit américain (De Nixon à Clinton, *Malentendus juridiques transatlantiques, Grands arrêts de la Cour suprême des États-*



*Unis, Le droit des États-Unis, Histoire du gouvernement présidentiel aux États-Unis pour ne citer qu'eux), sans oublier son manuel de Droit constitutionnel et celui d'Introduction au droit public, ses ouvrages sont incontournables et ont marqué des générations d'étudiants et d'enseignants-rechercheurs.*

Que ce soit dans ses livres ou nombreux articles et chroniques, créations institutionnelles (le Centre de droit américain, devenu le Centre de droit public comparé à l'Université Paris II - Panthéon - Assas), l'analyse comparatiste n'a jamais quitté Élisabeth Zoller, qui étudie les autres systèmes avant tout pour mieux connaître le sien.

Tout comme s'est dessinée, dès l'enseignement du droit international public (plus exactement, à partir de son cours dispensé à La Haye en 2002 sur les « aspects internationaux du droit constitutionnel »), une problématique très particulière à une époque où l'accent était mis sur l'État : le droit doit être pensé à partir de l'individu. Ses collègues, doctorants, amis français et étrangers lui offrent cet ouvrage pour lui témoigner admiration, respect, gratitude et affection.

*Mélanges en l'honneur d'Élisabeth Zoller, auteurs collectifs,*

*Éditions Dalloz, 600 pages – 89 euros.*

2019-4228

# Barreau de Seine-Saint-Denis

## Frédéric Gabet, nouveau bâtonnier



Succédant à Valérie Grimaud, Frédéric Gabet a été élu bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Seine-Saint-Denis pour les années 2019 et 2020.

**L**e barreau de Seine-Saint-Denis a été créé en septembre 1972, à l'initiative de 21 avocats alors installés dans le département, et rattachés auparavant aux barreaux de Paris et du Val-d'Oise. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, celui-ci a à sa tête un nouveau bâtonnier. Frédéric Gabet, qui a déjà exercé le mandat de bâtonnier de l'Ordre en 2005-2006, est désormais le porte-parole des 587 avocats en activité (365 femmes et 222 hommes), spécialistes et généralistes, ainsi que des 44 avocats honoraires qui exercent dans le département, lequel héberge à Bobigny le 2<sup>e</sup> tribunal de France après Paris. Installé à Saint-Ouen depuis près de 25 ans, Frédéric Gabet exerce dans le domaine du droit privé pour des acteurs institutionnels publics. Au cours de son mandat, celui-ci se verra gérer de nombreuses problématiques ; la première d'entre elles étant la réforme de la Justice : « La réforme de la Justice que nous combattons, celle à venir de l'aide juridictionnelle, toutes deux inspirées par des considérations principalement budgétaires, tout comme la déshumanisation de la justice qui résulte de la mise en place croissante de la vidéo-audience ou de la visio-conférence, sont autant de sujets de



Palais de Justice de Bobigny

profondes inquiétudes dans un barreau comme celui de Seine-Saint-Denis, attaché viscéralement aux valeurs humanistes qui sont le socle de notre profession. » « Je m'attacherai à combattre cette évolution mortifère que l'on nous présente comme inéluctable » indique-t-il.

Ne se positionnant pas contre la modernisation de la profession, celui-ci s'empresse toutefois à la défendre. Frédéric Gabet exercera son bâtonnat durant deux années, à la tête de l'un des 20 barreaux les plus importants de France.

2019-4465

## Vie du droit

# Vade-mecum sur la rédaction des décisions de la juridiction administrative

## Rendre les décisions de justice intelligibles pour le justiciable

Le 10 décembre dernier, le Conseil d'État a publié le vade-mecum sur la rédaction des décisions de la juridiction administrative. Marquant l'aboutissement de réflexions engagées depuis plusieurs années pour renforcer la clarté et enrichir la motivation des décisions, cette publication généralise désormais la rédaction en style direct des décisions contentieuses rendues au sein de la juridiction administrative, et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**F**in décembre, le Conseil d'État a publié un vade-mecum sur la rédaction des décisions de la juridiction administrative, résultat d'une large concertation via une expérimentation au sein du Conseil d'État, puis de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel. Composé d'une soixantaine de pages, ce document développe les exigences rédactionnelles de ces décisions, visant à faciliter la compréhension. Comme le relevait le rapport du groupe de travail, cette « réflexion sur les méthodes de rédaction des décisions de la juridiction administrative [a] pour objectif de les améliorer, c'est-à-dire de les rendre

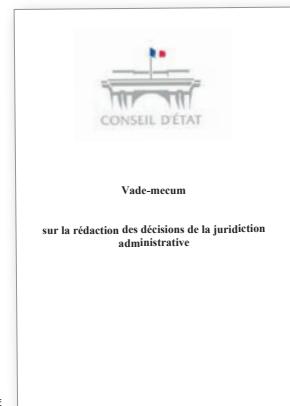
mieux compréhensibles à un public plus large, sans rien sacrifier de leur qualité ».

L'aspect le plus marquant de cette évolution est l'utilisation d'une rédaction en style direct. En effet, les paragraphes ne débutent plus par le marqueur « considérant que », mais par la formule « considérant ce qui suit », placée en tête de la décision.

Les recommandations de ce vade-mecum sont appliquées au sein de l'ensemble de la juridiction administrative depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Constance Périn

2019-4446



# Entretien avec Frédéric Gabet

## Nouveau bâtonnier du barreau de Seine-Saint-Denis

Frédéric Gabet, avocat à Saint-Ouen, a prêté serment le 29 novembre 1989. Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il a succédé à Valérie Grimaud à la tête du barreau de Seine-Saint-Denis pour la période 2019-2020, lui qui en a déjà été le bâtonnier en 2005-2006. Quelles sont les priorités de son bâtonnat ? Quel regard porte-t-il sur la réforme de la Justice et sur l'avenir de la profession d'avocat ? Entretien.

### Pouvez-vous revenir sur votre parcours ? Pourquoi vous êtes-vous présenté au bâtonnat ?

Investi depuis longtemps dans la vie ordinaire, j'ai déjà exercé le mandat de bâtonnier de ce barreau en 2005-2006. J'ai également présidé la Commission Accès au Droit de la Conférence des Bâtonniers de 2007 à 2011.

J'ai eu à cœur de mettre à nouveau cette expérience au profit des 600 avocats de mon barreau.

### Comment définiriez-vous la fonction de « bâtonnier » ? Quelles sont ses principales missions et quelles sont les spécificités du barreau de Seine-Saint-Denis ?

Le barreau de la Seine-Saint-Denis connaît une croissance soutenue et je suis frappé de la qualité et de l'engagement des jeunes avocats qui nous rejoignent chaque année.

Dans ce barreau jeune et dynamique, le bâtonnier a bien sûr un rôle essentiel : il est le confident attentif et bienveillant qui veille en permanence à l'unité du barreau et au respect des principes essentiels de notre profession, c'est-à-dire à notre déontologie. J'ai aussi pour ambition de sauvegarder l'esprit de convivialité et d'altruisme qui caractérisent mon barreau.

Le bâtonnier est aussi, à l'égard de nos partenaires de justice, et, plus largement, à l'égard de tous nos interlocuteurs, la voix de l'Ordre. Et cette voix sera appelée à se faire entendre dans les temps à venir...

### Sur quelles priorités souhaitez-vous construire votre mandat ? Quelle orientation souhaitez-vous lui donner et, en cette période de mobilisation, quel regard portez-vous sur la réforme de la Justice ?

Cette réforme de la Justice que nous combattons, celle à venir de l'aide juridictionnelle, toutes deux inspirées par des considérations principalement budgétaires, sont autant de sujets de profondes inquiétudes pour des avocats dont l'expérience et les positions sont aujourd'hui au mieux ignorées, au pire méprisées.

Ils le sont d'autant plus pour un barreau comme celui de Seine-Saint-Denis, très orienté vers le droit des personnes et l'activité judiciaire, et viscéralement attaché aux valeurs humanistes qui sont le socle de notre profession.

D'une façon générale, on ne peut qu'observer une évolution mortifère, que l'on nous présente comme inéluctable mais que, fort du soutien



Frédéric Gabet

de mes confrères, je m'attacherai à combattre : la bunkérisation des cabinets des juges et des greffes dont l'accès nous est interdit, les atteintes toujours plus graves à l'oralité des débats, la déshumanisation de la justice qui résulte de la mise en place croissante de la vidéo-audience ou de la visio-conférence.

### Numérisations, algorithmes, legaltech... Comment envisagez-vous l'avocat de demain ? Comment souhaitez-vous accompagner la profession vers cette mutation ?

Les avocats ne sont pas opposés à la modernité : ils en sont depuis longtemps des acteurs investis.

Le barreau de Seine-Saint-Denis, en lien avec la juridiction, est même à la pointe de cette évolution technologique, et demandeur d'une généralisation du RPVA, tant dans le domaine civil que pénal.

Pour autant, nous n'accepterons pas d'être confinés aux portes des salles d'audience et invités « à énoncer brièvement nos arguments ».

La profession d'avocat est également confrontée à l'arrivée massive de nouvelles technologies, souvent portées par des acteurs étrangers au monde du droit, qui bouleversent les pratiques et interrogent sur ce que sera la justice de demain, sur l'avenir de nos exercices et celui de ses valeurs essentielles.

L'inquiétude ne nous prémunira pas des dangers qui en résultent. Bien qu'à titre personnel, j'ai toujours éprouvé la plus extrême réticence face à ce développement à bien des égards invasif, je suis pleinement conscient du danger bien plus important encore qui consisterait à négliger ou ignorer cette évolution.

Bien au contraire, il faut nous emparer et nous inscrire dans ces processus, y imposer des règles et une éthique : les avocats sont par nature « innovants » et la révolution qui s'annonce ne sera pas sans conséquences sur nos exercices.

Je prendrai des initiatives en ce domaine afin que le barreau devienne un partenaire actif dans l'évolution de ces technologies, dans le respect bien sûr de nos principes essentiels.

### Quel regard portez-vous sur la formation d'avocat telle qu'elle est actuellement ?

La formation des avocats est un sujet récurrent de débats au sein de la profession : la formation continue ne pose pas de difficulté. Les avocats sont, dans leur très large majorité, conscients de la nécessité de se former, de mettre à jour leurs connaissances dans un monde du droit en perpétuelle évolution.

La formation initiale, dans sa réforme en cours, nous renvoie pour partie à des obligations anciennes, celle notamment d'engager sa carrière sous couvert d'un accompagnement à défaut de contrat de collaboration. J'y suis pleinement favorable. En Seine-Saint-Denis, nous accompagnons et encadrions les plus jeunes dans le cadre de dispositifs *sui generis* tel que le tutorat. Nous encourageons et continuerons d'encourager sans relâche nos jeunes à se structurer et à se spécialiser. J'entends non seulement les y appeler, mais également les aider à le faire, leur fournir des outils pour réussir cette évolution essentielle dans un parcours professionnel.

### Quel autre métier auriez-vous pu exercer et pourquoi ?

Cette profession, que j'aime avec passion, je l'ai choisie pendant mes études universitaires : une carrière de diplomate ou de journaliste sportif m'ont attiré un temps... Je n'ai jamais regretté mon choix. Je suis, comme tous les avocats de mon barreau, fier d'exercer cette profession dans ce département.

# Montaigne : un juge plein d'humanité



Yves Benhamou,  
Président de chambre  
à la cour d'appel d'Aix-en-Provence

« On ne peut être juste si on n'est pas humain. »  
*Réflexions et maximes*  
Vauvenargues

**D**e fugaces réminiscences, des images de moments intenses resurgissent du passé, mystérieusement ressuscitées par la grâce de la mémoire. Je préside à Fort-de-France, en 2010, une affaire criminelle sensible, dans le cadre de la cour d'assises de Martinique. Je dois faire face aux assauts impétueux d'avocats antillais pratiquant avec détermination une *défense de rupture*. Il me faut plus que jamais demeurer serein, alors que les débats ne ressemblent pas à un long fleuve tranquille. Et s'impose comme une évidence dans mon esprit, pour me donner courage et exemple parmi les grands noms de l'histoire de la magistrature qui ne cessent de m'inspirer, la belle figure de Michel de Montaigne qui fut un juge plein d'humanité.

De Montaigne, on garde surtout en mémoire l'auteur des *Essais*, et la trace qu'il a laissée en Aquitaine comme charismatique maire de Bordeaux. Et pourtant, ce que l'on sait moins, c'est qu'il fut aussi magistrat, quatorze années durant, d'abord à la cour des aides de Périgueux (juridiction spécialisée en matière fiscale) où il acquit une charge en 1556, puis, à partir de 1557, au Parlement de Bordeaux, qui absorba la juridiction périgourdine. Il transmettra sa charge de judicature en 1570 à son ami Florimond de Raymond, et quittera alors avec soulagement sa robe longue et le monde judiciaire.

Ce qui frappe chez le conseiller Montaigne, c'est son absence totale de sentiment corporatiste, et son attachement sans failles à une conception de la justice qui ne mette pas à mal injustement la liberté et la dignité des hommes, à une époque marquée par d'innombrables cruautés, et où les cours de justice encourent, à juste

titre, de nombreuses critiques, notamment parce qu'elles ont dans beaucoup d'affaires criminelles recours à la torture.

Mais comment expliquer l'aversion tenace de Montaigne pour toutes les formes de fanatisme, d'arbitraire et d'injustice ? Elle est en lien avec sa vie personnelle où il a assisté à des scènes d'une rare barbarie. Il a vécu des épisodes particulièrement tragiques de l'*Histoire de France* qui ont profondément meurtri cet humaniste épris de justice. Il est seulement âgé d'un peu plus de quinze ans quand il assiste, horrifié, à la répression féroce, à Bordeaux, de l'émeute sur la gabelle (l'impôt sur le sel). Cet enfant voit à cette occasion des centaines d'hommes qui sont torturés à mort, pendus, décapités, écartelés puis brûlés.

Il aura toujours en mémoire cette odeur âcre de chair carbonisée et de cadavres qui flottait dans les rues. Arrivé à l'âge adulte, Montaigne voit les ravages terribles et meurtriers du fanatisme engendré par les guerres de religion. Les Protestants sont brûlés. Durant la Saint-Barthélémy, 8 000 hommes sont exécutés en une seule nuit. Les Huguenots répliquent sauvagement à ces crimes : ils prennent d'assaut les églises, ils détruisent les statues, la fureur fanatique ne laisse même pas les morts en paix car les tombes sont profanées. Tantôt les Catholiques, tantôt les Protestants perpètrent dans les villes et villages des massacres épouvantables. Les rivières charrient le sang et les cadavres dans une odeur pestilentielle. Dans le royaume de France, de nombreux villages sont détruits et pillés. Jamais Montaigne – cet homme de sagesse et de mesure ayant vécu une époque de fanatisme – n'oubliera ces images et ces événements terribles. Dans une belle biographie qu'il a consacrée à Montaigne, Stefan Zweig écrit ainsi : « À aucun moment de sa vie, il n'a vu régner dans son pays, dans son monde, la paix, la raison, la tolérance, toutes ces hautes forces spirituelles auxquelles il avait voué son âme. »<sup>1</sup>.

Animé par une conception élevée de la justice, le juge Montaigne, à rebours des membres de la société parlementaire de son temps, ne se laisse pas gagner par les délices narcissiques de la puissance. Il ne ressemble pas à beaucoup de ses collègues magistrats du Parlement de Bordeaux pleins de morgue qui, en Aquitaine, sont la « caste » dominante, possèdent d'immenses terres, et notamment de riches vignobles et de superbes hôtels particuliers, organisent des fêtes somptueuses et ne rêvent que d'accroître sans cesse les prérogatives et l'influence que leur confèrent leurs prestigieuses charges de parlementaires. Celles-ci en font tout autant des juges que des quasi « colégisateurs » souhaitant rivaliser avec le roi grâce à leur pouvoir d'enregistrement des textes royaux et leur droit de remontrances. Il faut se souvenir qu'à l'époque de l'ancienne France, la royauté, souvent à cours d'argent, a l'habitude de vendre dans les domaines les plus divers le droit d'exercer des prérogatives régaliennes. Dans la sphère de la justice, c'est le règne de la vénalité des charges de judicature. On acquiert le droit de juger en achetant un office de judicature. Cette vénalité des offices, notamment des magistrats des parlements, généreraient un très fort corporatisme judiciaire. Or, Montaigne, bien loin de céder à ce sentiment corporatiste, n'hésite pas à stigmatiser avec force le système, détestable à ses yeux, de la vénalité des offices de judicature, à l'occasion d'un discours prononcé le 24 janvier 1565 au Palais de l'Ombrière au Parlement de Bordeaux : « Tout le désordre de l'injustice vient de l'infini nombre d'officiers qu'on y met [...] de ce que toutes les choses sont vénales... du mauvais ordre que l'on a à les choisir »<sup>2</sup>.

Mais Montaigne ne pratiquant aucune langue de bois, fustige aussi avec une rare

1) S. Zweig, *Montaigne*, PUF, coll. Quadrige, 2016, p. 20.

2) Montaigne, discours cité par J. Lacouture, *Montaigne à cheval*, Seuil, 1996, et en collection Points, 1998, p. 141-142.

énergie les multiples imperfections des lois et des juges dont les décisions en matière criminelle peuvent tragiquement aboutir à la condamnation d'innocents.

Ainsi, il réserve dans ses *Essais* des attaques très vives aux lois qu'il considère comme imparfaites, et aux juges qui, selon lui, manquent souvent d'humanité et prononcent parfois des condamnations injustes : « [...] les lois se maintiennent en crédit, non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont lois [...]. Quiconque leur obéit parce qu'elles sont justes, ne leur obéit précisément pas où il doit. Les nôtres françaises prêtent [...] la main par leur dérèglement et difformité, au désordre et corruption qui se voit en leur dispensation et exécution [...]. C'est un vrai témoignage de l'humaine imbécillité<sup>3</sup> [...]. Lorsque l'occasion m'a convié aux condamnations criminelles, j'ai plutôt manqué à la justice »<sup>4</sup>.

Avec une plume acerbe, il critique aussi la profusion de lois qui génère beaucoup d'incertitudes et d'injustices pour les justiciables : « ... nous avons en France plus de lois que tout le reste du monde ensemble. [...] Les [lois] plus désirables sont les plus rares, plus simples et générales ; et encore crois-je qu'il vaudrait mieux n'en avoir point du tout que de les avoir en tel nombre que nous avons. »<sup>5</sup>



Montaigne

peut souffrir cache la vérité. [...]. Car pourquoi la douleur me fera-t-elle plutôt confesser ce qui est, qu'elle ne me forcera de dire ce qui n'est pas ? Et au rebours, si celui qui n'a pas fait ce de quoi on l'accuse, est assez patient pour supporter ces tourments, pourquoi ne le sera celui qui l'a fait. [...] Pour dire vrai c'est un moyen plein d'incertitude et de danger<sup>6</sup>.

Ce regard porté sur le magistrat Montaigne permet de voir qu'il a été durablement meurtri par la période troublée des guerres de religion, scandées par tant de massacres et d'exactions perpétrés aussi bien par les Catholiques que par les Huguenots. Ces souvenirs douloureux ont profondément influé sur sa conception de la justice. Son refus du fanatisme et de l'arbitraire, ainsi que son humanisme ont fait de lui un juge profondément attaché à une justice plus humaine et fraternelle. Il est ainsi, pour le juge que je suis, par son exigence morale et son souci constant du respect de la liberté individuelle et de la dignité des personnes, un exemple d'humanité. De ce point de vue, c'est un magistrat étonnamment moderne. Par toutes les valeurs qu'il porte, il est incontestablement notre contemporain et doit nous inspirer au quotidien dans l'œuvre de justice.

2019-4447

3) Montaigne, *Essais*, III, 13.

4) Montaigne, op.cit, III, 12.

5) Montaigne, op.cit, III, 13.

6) Montaigne, op.cit, II, 5.

## Brèves

### HAUTS-DE-SEINE ET ESSONNE

Un arbre, symbole de lien entre les deux départements

À l'occasion des 250 ans de la naissance de Chateaubriand, Patrick Devedjian et François Durovray, respectivement président des Hauts-de-Seine et président de l'Essonne, ont planté un catalpa dans le domaine départemental de Méréville, en Essonne, le 18 décembre dernier, afin de symboliser les liens entre leurs deux départements. Le choix du lieu n'est pas dû au hasard. Ce domaine départemental était en effet celui de Natalie de Laborde, comtesse de Noailles puis duchesse de Mouchy, qui fut la maîtresse de Chateaubriand. Celle-ci lui offrit de nombreux arbres visibles au Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups, où se situe la maison de l'écrivain. Les Hauts-de-Seine ont donc décidé de rendre un de leurs arbres à Méréville, et le catalpa s'est imposé : « *celui présent dans le parc de la Maison de Chateaubriand possède un port atypique que l'on associe immédiatement au domaine* », précise le département.

### YVELINES

Tartuffe à Versailles

Du 8 au 13 janvier, le Théâtre Montansier de Versailles (Yvelines) présente *Le Tartuffe* de Molière, mis en scène par Peter Stein, avec Pierre Arditi dans le rôle-titre et Jacques Weber dans le rôle d'Orgon. Dans cette célèbre comédie, un imposteur se prétend homme d'Église pour tromper la famille charitable et fortunée qui le recueille et servir ainsi ses propres intérêts. Pour Peter Stein, il s'agit d'une pièce, de par son propos, intemporelle : « Il y a un *Tartuffe* en chacun de nous. Sans jeu de rôle, sans mensonge pour atteindre nos buts, nous ne pourrions pas vivre en société. Il y a un Orgon en chacun de nous. Trop souvent incertains, nous pouvons être séduits par des gourous de toutes sortes, par les promesses religieuses et idéologiques ». Tarifs : 15 à 39 euros. Renseignements : 01 39 20 16 00, [www.theatremontansier.com](http://www.theatremontansier.com).

### VAL-DE-MARNE

Le préfet signe les premiers « *Plan Mercredi* » avec sept communes

Le 31 décembre dernier, le préfet du Val-de-Marne, Laurent Prévost, a signé les premiers Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) labellisés « *Plan Mercredi* » avec sept villes du département, à savoir Cachan, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Nogent-sur-Marne, Orly et Saint-Maurice, représentant au total près de 9 650 élèves. Annoncé cet été par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse Jean-Michel Blanquer, le « *Plan Mercredi* » « met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi », précise le Ministère. Les sept communes signataires disposent désormais d'un soutien financier de la CAF, pouvant aller jusqu'à 1 euro par heure et par enfant.

### SEINE-SAINT-DENIS

Saint-Denis met en place un permis de louer

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, pour mettre un logement en location à Saint-Denis, il faut demander un « *permis de louer* », rendu possible par la loi Alur, qui oblige un propriétaire souhaitant mettre son bien en location à demander, au préalable, une autorisation. Cette demande déclenche une inspection du logement par un agent municipal, après vérification d'une liste de certificats à fournir. Si le permis de louer est refusé et que le propriétaire décide de le louer malgré tout, ce dernier risque jusqu'à 15 000 euros d'amende. Celui qui n'aurait pas fait de demande de permis de louer encourt quant à lui une amende de 5 000 euros.

Dans la commune, près de 22 % de l'habitat privé est « potentiellement indigne », soit 5 462 logements, selon la mairie. En Seine-Saint-Denis, d'autres communes, comme Aubervilliers, ont décidé d'appliquer ce même dispositif. À Pierrefitte-sur-Seine, il est déjà en vigueur depuis octobre 2017.

# Institut Art & Droit

## Les victimes de spoliations, entre indemnisation et restitution

Palais du Luxembourg, 13 décembre 2018

Marc Laménie, sénateur des Ardennes, est l'auteur du rapport d'information fait au nom de la Commission des finances du Sénat intitulé « La Commission d'indemnisation des victimes de spoliations antisémites : vingt ans après, redonner un élan à la politique de réparation ». Il a accueilli les participants à cette conférence organisée par l'*Institut Art & Droit*, présidé par Gérard Souci. Les orateurs y ont présenté la lente progression des réparations offertes aux victimes de spoliations pendant la Seconde Guerre mondiale.

### I. DATES ET ENJEUX

Les Juifs ont été persécutés dans la France de Vichy et sous l'Occupation allemande. Parallèlement à leurs arrestations et à leurs déportations, se combinait un aspect économique fort. Les autorités avaient en effet la ferme volonté d'appréhender leur patrimoine. Spoliation et aryanisation, des mesures prennent place dès juin 1940. En découle une compétition de confiscation sordide entre le gouvernement de Vichy et les forces d'occupation. Corinne Herskovitch, avocate à la Cour, égrène une série de dates sinistres. Trois jours après l'entrée des troupes allemandes dans Paris, le 17 juin 1940, le maréchal Pétain appelle à la fin du combat. Dès le 22 juin 1940, un décret-loi de Vichy porte sur la révision de la naturalisation. Il entraîne immédiatement la dénaturalisation de 7 000 Juifs. Apatrides, ils sont dépossédés de leurs biens. Le 27 septembre 1940, une première ordonnance allemande impose le recensement des Juifs en zone occupée. Ceux ayant fui la zone ne peuvent y revenir, et tout commerce détenu par un Juif est désigné comme entreprise juive par un affichage en français et en allemand. Le 3 octobre 1940, le statut des Juifs est promulgué et s'applique sur l'ensemble du territoire. Cette loi exclut tout Juif de la fonction publique, de la presse, du cinéma, des professions libérales. Le 4 octobre 1940, une nouvelle loi stipule que les étrangers de race juive pourront être internés dans des camps spéciaux par décisions du préfet du département de leur résidence. Le 18 octobre 1940, un recensement de toutes les entreprises économiques juives est diligenté. Le 29 mars 1941, le commissariat général aux questions juives voit le jour. Il a pour mission l'aryanisation économique, la conception de lois antijuives, et la supervision de leur application. Le commissariat général aux questions juives compte environ 8 000 administrateurs provisoires qui prennent rapidement le pouvoir sur toutes les propriétés



Marc Laménie

juives. Ils effacent l'influence juive dans l'économie française. Le 26 avril 1941, toute activité économique est interdite aux Juifs sans commissaire gérant. Le 2 juin 1941, un second statut des Juifs est défini. Il leur interdit la fonction publique, les professions libérales, commerciales, industrielles, artisanales, le secteur tertiaire, sous peine de sanctions sévères allant jusqu'à l'internement. Le 22 juillet 1941, le commissariat général aux questions juives peut nommer un administrateur provisoire à toute entreprise industrielle, commerciale, immobilière ou artisanale, pour tout immeuble, droit immobilier ou droit au bail quelconque, pour tout bien meuble, valeur mobilière ou droit mobilier quelconque lorsque ceux à qui ils appartiennent, ou qui les dirigent ou une partie d'entre eux sont Juifs. En décembre 1941, les Allemands imposent à l'Union nationale des israélites de France de collecter une amende de 1 milliard. Un premier versement de 250 millions de francs est versé le 16 janvier 1942.

Simultanément, les autorités d'occupation et le gouvernement de Vichy pratiquent le pillage culturel sur les mêmes individus. Les nazis l'ont prévu de longue date. Parmi les objectifs fixés par Hitler dans ses conquêtes, la captation du patrimoine culturelle est un *leitmotiv*. Dès le 14 juin 1940, le Kundenschutz, destiné à protéger le patrimoine en temps de guerre, entend récupérer une liste de 2 000 œuvres d'art et objets précieux en provenance de toute l'Allemagne qui, depuis l'an 1500, sont passées entre des mains étrangères soit sans consentement, soit aux termes de transactions douteuses. Les 15 principales collections juives sont visées dès le 4 juillet 1940. Initialement déposées au Louvre, elles rejoignent le jeu de paume en octobre 1940 où Rose Valland, conservatrice, enregistrera une trace de toutes les œuvres d'art passant dans le musée pendant la guerre.

Aujourd'hui, les enjeux englobent la réparation et les restitutions. En 1997, Alain Juppé a mis en place une mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, dirigée par Jean Mattéoli. La constatation de l'ampleur du phénomène a abouti le 10 septembre 1999 à la création de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS).

### II. CIVS

Michel Jeannoutot, conseiller honoraire à la Cour de cassation, préside la Commission. La CIVS examine les demandes individuelles présentées par les victimes ou leurs ayants droit. Les pouvoirs publics n'ont pas enfermé le fonctionnement de la commission dans un cadre procédural. Cette dernière bénéficie au contraire d'une certaine souplesse. Elle se concentre sur l'écoute des victimes, la recherche de solutions équitables et la reconstitution de trajectoires familiales au moyen d'instructions aussi complètes que possible. Le collège délibérant,

riche de la diversité de ses membres, assure une doctrine reconnue. Il émet des recommandations (non exécutoires) de principe et de montants d'indemnisation. Au 30 octobre 2018, il avait rendu 35 287 recommandations depuis sa création. La commission fait l'objet d'un consensus pérenne entre tous les partis politiques. Parfois, la restitution est recommandée. La CIVS se prononce dans les cas suivants :

- pillage d'appartement et de logement de refuge (fourni par un passeur) ;
- spoliation professionnelle (58 000 entreprises aryaniées) et immobilière ;
- vol ou vente forcée de bien culturel ou immobilier ;
- frais de passeur ;
- confiscation de valeur durant l'internement dans un camp ;
- consignation des polices d'assurance et confiscation des avoirs bancaires ;
- complément d'indemnisation antérieure (dommage de guerre, versements allemands...).

Depuis 1999, l'indemnisation cumulée attribuée à la spoliation des biens culturels s'élève à 45 millions d'euros, soit environ 8 % de tous les types d'indemnisations (représentant 520 millions d'euros en tout).

La CIVS a préconisé une douzaine de restitutions jusqu'à présent. Les pouvoirs publics s'y intéressent depuis peu. Ils ont créé le groupe de travail sur les recherches de provenance musées nationaux récupération (MNR), animé par un magistrat rapporteur de la CIVS. Ils ont également confié à David Zivie la mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945. Le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2018 met en place une procédure spécifique de recherche des propriétaires ou de leurs héritiers en vue de la restitution ou, à défaut, de l'indemnisation des biens culturels ayant été spoliés pendant l'occupation, conservés notamment par les institutions publiques. La CIVS formule des recommandations au Premier ministre après instruction des demandes par un collège rattaché au ministère de la Culture. Ce texte modifie la mission et les pouvoirs de la commission. Il ne prévoit pas de période de forclusion. Afin de faciliter les recherches de provenance, il donne à la commission la possibilité de s'autosaisir. Désormais, c'est au Premier ministre que revient la compétence de statuer sur les restitutions. Les pouvoirs publics souhaitent développer les recherches de provenance. La CIVS est engagée dans cette démarche. Elle a conçu sous la forme d'une base de données



Gérard Soussi

l'inventaire exhaustif de l'ensemble des tableaux et dessins mentionnés dans ses dossiers. Le contexte dépasse le territoire national. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah se situent au croisement d'expériences européennes. C'est pourquoi la commission participe à la création de partenariats transnationaux.

### III. LA RÉFORME DE LA CIVS ET LA MISSION DE RECHERCHE ET DE RESTITUTION DES BIENS CULTURELS SPOLIÉS ENTRE 1933 ET 1945

Les MNR sont constitués du reliquat des œuvres retrouvées en Allemagne après la guerre et ramenées en France, explique David Zivie, chargé de mission sur les biens spoliés. Il s'agissait de 60 000 objets. 2 000 restent, sélectionnés au début des années 50 pour être répartis dans les musées nationaux.

Tous ne proviennent pas de spoliations. Pour quelques œuvres entrées dans les collections nationales suite à un achat normal sur le marché de l'art antérieurement à la guerre, le problème est plus complexe. En effet, il s'agit sporadiquement d'œuvre dont on découvre longtemps après leur acquisition que leur histoire passe par une confiscation pendant la guerre. Ces œuvres appartenant aux collections publiques ne peuvent plus en sortir. Elles sont protégées par le Code du patrimoine et inaliénables.

Ces dernières années, les recherches proactives conjointes du ministère de la Culture et de la CIVS sur les MNR tentent de déterminer leur propriétaire avant la guerre, s'il y a eu spoliation et s'il existe des ayants droit actuels. Le nombre de restitutions a augmenté progressivement (une vingtaine en six ans).

Il existait plusieurs procédures. La CIVS, sur décision du Premier ministre, indemnisait beaucoup, restituait un peu pendant que le ministère de la Culture et le ministère des Affaires étrangères traitaient des MNR. L'ensemble manquait de coordination interne et de lisibilité pour les particuliers.

La réforme en cours vise à améliorer la visibilité de la politique de réparation de l'État, à simplifier les procédures et à les doter d'une cohérence centrale. À l'avenir, la CIVS devrait voir la quasi-totalité des dossiers de restitution et le Premier ministre prendre toutes les décisions. Le ministère de la Culture se verra attribuer une mission de recherche de provenance dans les musées, de restitution des biens spoliés entre 33 et 45, et d'instruction des affaires qu'il transmettra ensuite à la CIVS. Instruction et décision seront donc distinctes. Le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2018 modifie la procédure : la CIVS peut s'autosaisir, son conseil passe de 10 à 14 individus qualifiés, l'instruction des dossiers est renvoyée vers le ministère de la Culture.

Le décret prochain installera la mission de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 33 et 45 dans l'organigramme du ministère de la Culture. Cinq personnes lui seront dédiées à plein temps ; trois des musées de France et deux de la CIVS. Un crédit spécifique sera alloué pour financer la recherche externe. S'agissant d'indemnisation ou de restitution, l'État se concentre sur les œuvres situées dans les institutions publiques, il n'intervient pas dans le marché privé, ni chez les particuliers. La CIVS est compétente pour les spoliations antisémites pendant l'occupation (à partir de juin 40), tandis que le ministère de la Culture l'est pour les biens culturels spoliés entre 33 et 45.

Certaines questions n'ont pas encore de solution. Comment organise-t-on juridiquement la sortie des œuvres concernées appartenant aux collections nationales ? Quelle est la portée des textes de la libération (ordonnances de 1945) qui annulaient toutes les ventes ? Que faire des MNR non spoliés ?

Souvent, pour une restitution, une cérémonie est organisée dans un musée avec des officiels. Peu de temps après, l'œuvre retournée est en vente chez un galeriste ou sur le marché de l'art. Cela peut sembler étrange, pourtant, il est normal que les légitimes propriétaires disposent enfin de ce bien comme ils l'entendent.

# Réouverture de la maison d'arrêt de la Santé

## La dernière prison intra-muros de Paris fait peau neuve

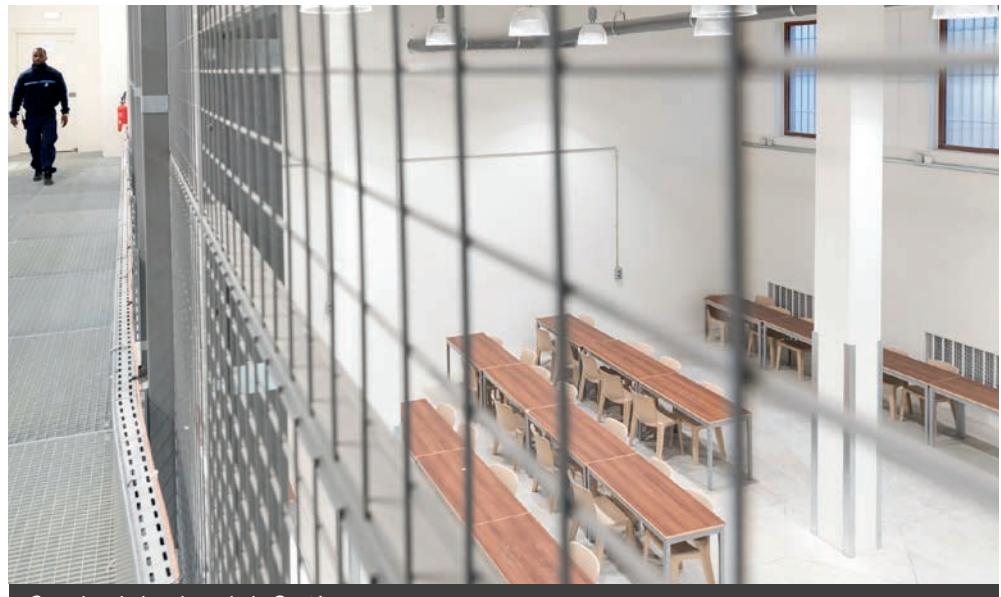
7 janvier 2019

Le 3 janvier dernier, la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, visitait la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, entièrement rénovée. Rouvert le 7 janvier 2019 après plus de quatre années de travaux, l'établissement a déjà accueilli 80 détenus pour dépeupler notamment les prisons de Fresnes et Fleury-Mérogis. Bien que le bâtiment ait été conçu pour recevoir 800 personnes incarcérées en cellules individuelles, cet objectif risque toutefois de ne pas être respecté puisque le seuil de 100 % d'occupation sera certainement atteint avant l'été.

**L**e 21 juillet 2014, la prison de la Santé a fermé ses portes pour des travaux de rénovation qui ont duré plus de quatre années. Inauguré en 1868, l'établissement carcéral situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, était, à sa création, composé de 500 cellules. Nécessitant de lourds travaux de rénovation, « La Santé » a rouvert ses portes le 7 janvier dernier.

### UNE PRISON PLUS MODERNE...

Jugé comme un « établissement hors norme, tant par sa localisation en plein centre de Paris que par la population qu'il héberge », l'établissement a en effet accueilli de nombreuses célébrités. Du poète Guillaume Apollinaire\* à Bernard Tapie, de Maurice Papon au rappeur Booba, la Santé a aussi été témoin de l'évasion du criminel Jacques Mesrine, en 1978. Également lieu d'exécution à mort dans sa cour d'honneur – la dernière remonte à 1971 –, la maison d'arrêt est, au fil des ans, devenue tristement célèbre. Outre ces célébrités, l'établissement accueillait aussi des « personnes appartenant à une mouvance terroriste, les détenus particulièrement signalés et celles dont la personnalité est jugée incompatible avec



Coursive de la prison de la Santé

le régime collectif du bloc, notamment en raison de leur personnalité, de leur profil de délinquance ou de leur passé carcéral », Les cellules ont été agrandies, passant de 7 à 9 m<sup>2</sup>, comprenant enfin douche et rapport de visite de la maison d'arrêt de sanitaires. La Santé en 2012. La prison, devenue une institution, fait donc aujourd'hui peau neuve. Le quartier haut a quant à lui été démolî et reconstruit sur un « socle ». Il accueille les salles d'activités, les parloirs, les ateliers de travail et formation, et le pôle d'insertion et

\* voir à ce sujet l'article d'Étienne Madranges, p. 20.

### Mathieu Pernot photographie la démolition de la prison de la Santé

Avant la réouverture de la prison de la Santé le 7 janvier 2019, était présenté jusqu'au 6 janvier dernier, au Cent-quatre, une exposition photographique réalisée par Mathieu Pernot. Avant sa destruction en 2015, celui-ci a photographié la prison, en récoltant les traces laissées aux murs par les détenus au fil des ans. En faisant dialoguer ses photographies avec des inscriptions et images prélevées, l'artiste fait le récit à plusieurs voix de cette vie intérieure. Dans ce bâtiment patrimonial, il a voulu comprendre comment la prison, lieu de l'enfermement et de la contrainte, produit des formes et idées qui lui sont propres. Car depuis ce monde clos, les détenus font exister un monde extérieur qu'ils inscrivent dans l'intérieur de leur cellule. Se penchant sur les multiples strates du quotidien, Mathieu Pernot inventorie les témoignages des détenus, avant leur disparition définitive. Les photographies issues de ce travail documentaire, rassemblées en séries, montrent des bâtiments déserts, éventrés, des portes ouvertes et des cellules vides. En soulignant leur absence, elles rendent paradoxalement visible la vie des détenus aux yeux d'une société qui ne les voyait pas. En faisant dialoguer ses photographies avec des inscriptions et images prélevées des murs, Mathieu Pernot fait le récit à plusieurs voix de cette vie intérieure.



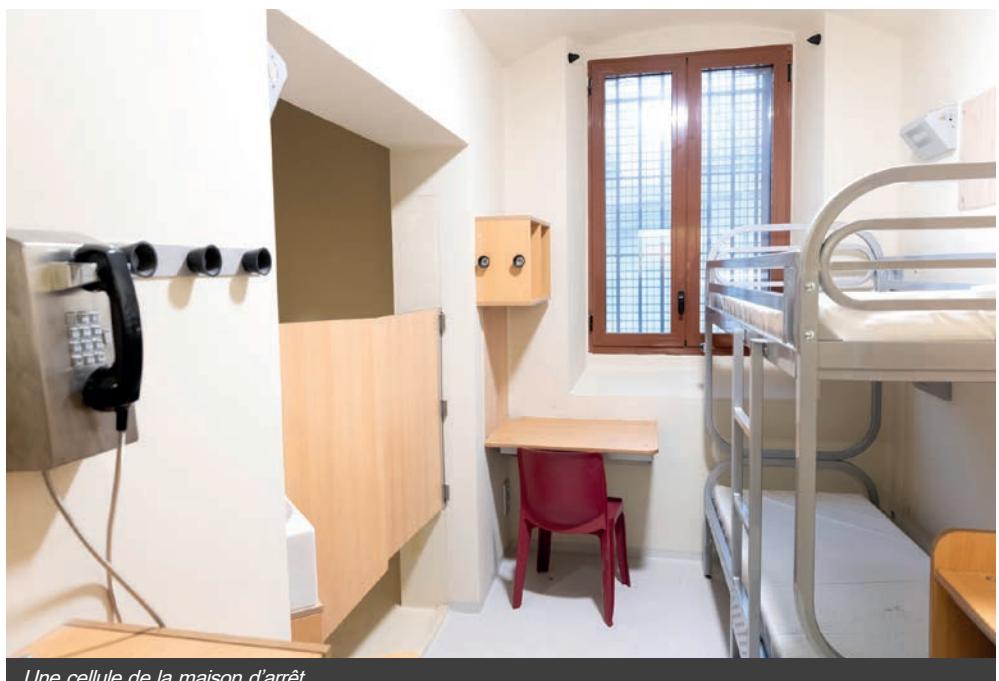
de prévention de la récidive. En sous-sol, une aire logistique et un grand gymnase ont été installés.

Une nouvelle ère s'ouvre désormais, et la nouvelle prison de la Santé se veut précurseuse, puisqu'elle est « *la première prison à être équipée à la fois d'un nouveau système de brouillage pour portables et de postes de téléphone fixe dans les cellules* », précise sa directrice, Christelle Rotach. En effet, un système de brouillage par câble a été installé, permettant de brouiller les appels sur des périmètres réduits, sans affecter les appels passés dans les immeubles aux alentours.

Pour passer les appels, des téléphones fixes ont alors été installés dans les cellules, et les détenus pourront ainsi librement contacter leurs proches ; le contact devant être inscrit dans une liste d'une dizaine de numéros ayant été préalablement validés. Cette installation permettra en premier lieu de libérer du temps aux surveillants, mais est aussi jugée comme un « élément d'apaisement de la détention » a déclaré Christelle Rotach ; un apaisement nécessaire, quand on sait que la prison devrait rapidement dépasser son seuil d'occupation.

#### ...MAIS RAPIDEMENT SATURÉE

La maison de la santé qui souffrait d'une forte dégradation depuis sa création il y a 150 ans, nécessitait d'être rénovée, d'autant qu'elle demeure la seule prison parisienne depuis 40 ans. « *Les personnes détenues partagent toutes des conditions de vie dégradées du fait de l'état délabré de la*



*Une cellule de la maison d'arrêt*

*plupart des cellules. La dégradation affecte les murs, souvent décrépis et humides, les sols au revêtement défaillant ou absent, les sanitaires, la fermeture défectueuse des fenêtres, la température ambiante* », c'est ainsi qu'étaient décrites les conditions de détention à la maison d'arrêt de la Santé, lors d'une visite en décembre 2009 relatée dans un rapport du Contrôleur général du 3 février 2012, repris par l'Observatoire international des prisons (OIP) dans un communiqué de la même année.

Ces travaux de modernisation lancés en 2014 – et s'élèvant à 180 millions d'euros – visaient à réduire à 800 places la capacité

de la prison (contre 920 places auparavant). Toutefois, celle qui a commencé à accueillir 80 détenus venus des prisons franciliennes souffrant d'un taux de surpopulation aggravé devrait rapidement atteindre un taux d'occupation de 100 %. En effet, l'objectif de cellules individuelles ne pourra être tenu, des lits superposés ayant déjà été installés dans la moitié des cellules pour accueillir les futurs détenus. Aussi, de 800 incarcérés, la prison pourrait rapidement atteindre les 1 200 détenus avant fin 2019.

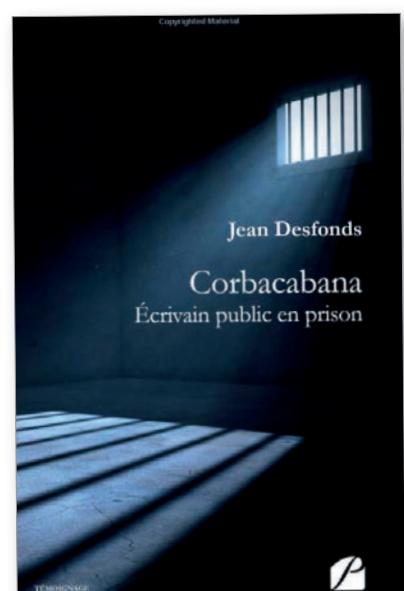
Constance Périn  
2019-4455

## Corbacabana Écrivain public en prison

**E**tre écrivain public bénévole en centre pénitentiaire bouleverse l'angle de vue sur les personnes détenues : c'est rencontrer l'humain plutôt que le délinquant ou le criminel. Ce qui se déroule derrière les murs d'une prison demeure, pour la plupart d'entre nous, mal connu voire fantasmé. Au travers de 57 portraits, ce témoignage nous donne à entendre le bouillonnement des voix et des appels qui

résonnent derrière les grilles. Dérangeant et nécessaire. Après une carrière sociale qu'il a achevée en tant que dirigeant d'un centre d'accueil pour SDF, Jean Desfonds choisit, en parallèle d'une activité de correspondant de presse, d'exercer celle d'écrivain public en prison.

*Corbacabana : Écrivain public en prison, Jean Desfonds, Éditions du Panthéon, 216 pages – 18 euros*  
2019-4480



D.R.

# Pourquoi le poète Apollinaire est-il incarcéré à la Santé en 1911 ?

**M**ardi 22 août 1911. Le peintre Béroud, qui travaille au Louvre, constate que l'emplacement de la Joconde est vide. Mona Lisa a disparu ! Une enquête est aussitôt confiée au juge d'instruction Drioux, dont l'état-civil résume à lui seul une célèbre famille de Nazareth, puisqu'il se prénomme... Joseph-Marie. C'est un magistrat chevronné. Procureur à Pithiviers, puis avocat général à la cour d'Orléans, il est nommé en 1909 juge d'instruction au Tribunal de la Seine. Il instruira en 1914 le dossier de l'assassinat de Jean Jaurès par Raoul Villain, et finira sa carrière comme conseiller à la Cour de cassation. Il vient de participer début 1911 aux débats à l'issue desquels l'administration pénitentiaire est enfin rattachée au ministère de la justice.

Le 24 août, Guillaume Apollinaire écrit un article sévère dans *L'Intransigeant*. Il y évoque le vol de la Joconde et le musée du Louvre en ces termes : « C'est le laisser-aller, l'indifférence, l'incurie. Le Louvre est plus mal gardé qu'un musée espagnol. Toutefois, s'il fallait à tout prix chercher une consolation à la disparition d'un chef d'œuvre, nous irions la chercher en Allemagne où les conservateurs et les restaurateurs ont, pendant le 19<sup>e</sup> siècle, effacé et puis repeint toutes les œuvres anciennes qui leur étaient confiées. Si bien que dans les musées allemands, on ne voit plus de peinture ancienne, mais les ouvrages criards de tel ou tel Herr Professor aussi coupable, en somme, que le ravisseur de la Joconde ». Le journaliste Guillaume se moque ostensiblement du Kaiser Guillaume !

Il va bientôt regretter sa plume acerbe, car outre le tableau de Léonard de Vinci, des statuettes ont disparu du musée parisien. Elles ont été dérobées par le Belge Géry Piéret, secrétaire d'Apollinaire, qui a fui alors que le poète l'a accompagné dans une gare parisienne et lui a remis 160 francs pour qu'il puisse quitter la France, ignorant tout du contenu de la valise que portait son collaborateur.

L'*« affaire des statuettes »* s'annonce mal pour le poète et va connaître avec lui son acmé.

Les Français ont pourtant l'esprit léger, en apprenant que le 4 septembre 1911, Roland Garros bat le record d'altitude en avion en culminant à 3 910 mètres au-dessus de Saint-Malo sur un Blériot. Mais le juge Drioux, qui soupçonne également Picasso de recel, a les pieds bien sur terre et fait opérer une perquisition chez Apollinaire. Il le fait déférer et le place sous mandat de dépôt le 7 septembre 1911. Une rumeur évoque rapidement l'arrestation d'un Russe. Mais Apollinaire, qui se nomme en réalité Wilhelm Albert Wladimir Alexander Apollinaris Kostrovsky, est polonais, né à Rome. Il porte le nom de sa mère qui, seule, l'a élevé et l'a



En bas Apollinaire et la prison de la Santé, avec l'une de ses coursives, telle que l'a connue Apollinaire, en haut une ancienne cellule, inutilisée de longue date, démontrant la nécessité d'une rénovation, le tableau des surveillants-chefs, où l'on apprend qu'en 1911 le responsable de la Santé s'appelait Maras, et un exemple de l'architecture intérieure ancienne

© Etienne Madranges

amené à Monaco puis à Paris. Son père présumé était camérier secret du pape Pie IX.

Aussitôt, 50 écrivains protestent publiquement contre l'incarcération et multiplient les propos encomiastiques en faveur du prisonnier. Drioux accepte de recevoir le frère de l'homme de lettres et lui expose les charges de recel et de complicité qu'il a retenues. Le mardi 12 septembre, tandis que journalistes et photographes ont envahi la galerie de l'instruction du palais de la Cité, les avocats du poète, José Théry et Arthur Fraysse, réussissent à convaincre le juge de libérer leur client qui a démontré sa bonne foi devant le magistrat. José Théry est expérimenté. Ancien secrétaire de la conférence, spécialiste de François Villon, il a défendu Courteline en 1907 et sera plus tard le défenseur du musicien Éric Satie.

Apollinaire (qui bénéficiera d'un non-lieu) quitte la prison de la Santé construite sur l'ancien site du marché aux charbons en 1861 par l'architecte Vaudremer en remplacement de la maison de santé créée par Anne d'Autriche.

En page 8 du journal *« Le Petit Parisien »* du 13 septembre 1913, qui titre en une sur la bonne récolte de blé en France, Apollinaire se dit tout heureux « de se sentir libre », d'avoir pu remercier les écrivains qui l'avaient soutenu, d'avoir pu embrasser sa mère après « les émotions qu'elle a éprouvées », avant d'ajouter : « Je ne suis pas revenu de ma surprise. À part le fait d'avoir eu pitié d'un garçon misérable, il n'y a rien contre moi dans mon dossier. Géry Piéret fut pour moi un sujet intéressant. Voilà tout ».

Apollinaire ne passe donc que six jours à l'ombre des hauts murs de l'établissement pénitentiaire de la capitale. Il y rédige quelques lignes poétiques, intitulées « *À la Santé* », regroupées en 1913 dans le polyphonique recueil « *Alcools* », parmi lesquelles : « Avant d'entrer dans ma cellule / Il a fallu me mettre nu / Et quelle voix sinistre ulule / Guillaume qu'es-tu devenu...

... Le soleil filtre à travers / Les vitres / Ses rayons font sur mes vers / Les pitres...

... Dans une fosse comme un ours / Chaque matin je me promène...

... Que je m'ennuie entre ces murs tout nus / Et peint de couleurs pâles / Une mouche sur le papier à pas menus / Parcourt mes lignes inégales...

... Que deviendrai-je ô Dieu qui connais ma douleur / Toi qui me l'as donnée / Prends en pitié mes yeux sans larmes ma pâleur / Le bruit de ma chaise enchainée...

... J'écoute les bruits de la ville / Et prisonnier sans horizon / Je ne vois rien qu'un ciel hostile / Et les murs nus de ma prison ».

Apollinaire, Français d'origine étrangère, élevé par sa mère, à la Santé détenu éphémère, poète de l'imaginaire, surréaliste multidisciplinaire, écrivain libertaire, perdant la santé et la vie d'une congestion pulmonaire : quel monument du genre littéraire !



Etienne Madranges,  
Avocat à la cour,  
Magistrat honoraire  
2019-4473



Je suis le nouveau Gérant  
de la Société BlueCitizen !  
C'est important de vite me faire  
connaître de mes nouveaux  
clients et fournisseurs

Daniel Ambroise, impatient de faire  
croître l'activité de BlueCitizen, PARIS

## LE JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES, PARTENAIRE DE VOTRE DÉVELOPPEMENT

**Vous faire connaître auprès de vos pairs, c'est aussi notre métier.**

**Changement de Gérant**

**Changement de Président**

**Nomination Conseils  
d'Administration et directoires**

Informer vos interlocuteurs (banques, fournisseurs, nouveaux clients) de votre arrivée à la tête de l'entreprise, une nécessité.

La publicité dans un JAL :  
Sécurisée, facile, bien pensée, bien ciblée !

**LES ANNONCES LÉGALES, DES FORMALITÉS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE**

Toutes les informations sur :

**ActuLegales.fr**